



Année VI

N° 22-23

1927

BULLETIN

DE
L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE
INTERNATIONALE

ORGANE OFFICIEL

VOUE A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PARAISSANT CHAQUE TRIMESTRE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Grand Chancelier : **John MOSSAZ**

61 bis, rue de Lyon, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand n° 138

Adresse télégraphique : Amitente, Genève



SOMMAIRE

In memoriam Isaac Reverchon	2
Bulletin officiel :	
Procès-verbal de la séance du comité consultatif du 25 septembre 1927	4
Comité consultatif de l'Association maçonnique internationale. Compte-rendu de la séance du 27 décembre 1927	8
John Mossay, Grand Chancelier	16
Communications de la Grande Chancellerie	17
Rapport du Tr. Ill. Fr. L. Gertsch, sur les Garants d'Amitié	19
Revue maçonnique.	
Espagne	24
Etats-Unis	26
Italie	43
Allemagne	43
Japon	44
Mexique	44
Franç-Maçonnerie Russe à Paris	45
Nicaragua	45
France	46
Un congrès maçonnique ibéro-américain	53
Maçonnerie nègre	53
Liste des dons reçus par la Chancellerie de l'A. M. I.	54

BULLETIN DE L'A. M. I.

PRIX DES INSERTIONS

Par insertion

En une langue dans le bulletin français

1/8 de page	10 fr. suisses
1/4 de page	20 fr. »
1/2 page	40 fr. »
1 page	80 fr. »

Pour 2 ou 3 insertions, réduction de 20 %

Pour 4 insertions, réduction de 25 %

L'Association Maçonique Internationale a la très grande douleur d'annoncer aux lecteurs de son Bulletin, le passage à l'Orient Eternel, le 22 juillet 1927, à Genève, du très regretté Fr.

Isaac REVERCHON

Grand Chancelier de l'Association Maçonique Internationale

*Ancien Grand Maître et Grand Maître d'honneur
de la Grande Loge Suisse Alpina*

Membre honoraire de nombreuses loges suisses et étrangères

*Membre du Sup. Cons. du Rite Ecossais ancien
et accepté en Suisse*

Sa mort attristera profondément la Fr. Maç.
et de nombreux Fr. de tous les pays du monde.

Son souvenir restera pieusement conservé.

IN MEMORIAM

ISAAC REVERCHON

Isaac Reverchon était né à Genève, le 13 juin 1862, dans ce charmant cottage où il est mort, et qui abritait alors l'institut renommé fondé par son père, que lui-même dirigea avec tant de compétence durant plusieurs années. Il était fils de Placide Reverchon, qui fut à une certaine époque député au Grand Conseil de Genève, où il se signala par ses luttes contre l'ultramontanisme : une loi dans ce domaine porte encore son nom. Ne nous étonnons pas que son fils ait suivi ses traces. Isaac Reverchon fit ses études classiques au collège de Genève, où il passa sa maturité ; puis après un court séjour en Allemagne, il vint s'asseoir sur les bancs de l'Université de Genève où il conquit le double grade de licencié en droit et de licencié es sciences sociales.

Avocat stagiaire en 1886, le barreau lui est ouvert avec tous ses succès et ses gloires. Mais voici que la vie va exiger de lui le sacrifice qui trempe les âmes. Son père meurt, lui laissant, à 24 ans, le souci d'un pensionnat de jeunes gens déjà grands, pour la plupart étrangers, avec lesquels il fallait avoir à l'occasion de l'autorité : rien de surprenant dès lors à cet air important et un peu solennel qu'il offrait au premier abord, mais qui se fondait vite avec ses amis en un sourire aimable qui adoucissait toute sa physionomie. Il quitta donc le droit pour l'enseignement, succédant à son père au Collège public et à l'institut privé. Ce double travail eut suffi à d'autres ; il ne s'en contenta pas

Lorsque ses coreligionnaires le pressèrent de succéder encore à son père dans la charge absorbante de président du Conseil supérieur de l'Église catholique nationale, il acquiesça à leur désir et, dix années durant, avec le zèle qu'il savait mettre en toutes choses, il administra sagement cette Église à une période plutôt difficile de son histoire.

Reverchon, pour défendre le libéralisme religieux et, aussi, toutes les autres libertés fondées sur la justice a besoin d'une scène plus large. Il entre dans la franc-maçonnerie qui pressent en son jeune adepte une force future. C'était le 9 février 1887 que la *L. Les Amis Fidèles*, lui donnait la lumière maç., il gravit successivement tous les grades de cette école de sagesse, de vertu individuelle, de fraternité et de justice.

L'heure ne tarda pas à venir pour lui où il dut prendre de nouvelles responsabilités.

Vénérable Maître en Chaire de sa Loge à trois reprises, il entre au Conseil administratif de la Grande Loge suisse *Alpina* en 1900, puis est nommé Gr. M. en 1920. C'est en cette qualité qu'il convoqua, en mars 1921, les chefs des obédiences maç., à une réunion préparatoire à Genève, en vue d'étudier la possibilité de rapprocher les puissances maç.

mondiales, alors profondément séparées les unes des autres. Cette assemblée décida la réunion du Convent d'octobre 1921, où fut fondée notre A. M. I.

Reverchon présida le Comité Consultatif de ce groupement durant trois ans.

Ami personnel du regretté Fr. Ed. Quartier-la-Tente, aux côtés duquel il collabora dès ses débuts à l'œuvre du Bureau International de relations maç., il fut choisi, à la mort de celui-ci, pour le remplacer dans le poste de Gr. Chancelier de l'A. M. I. Depuis 1925 il fit tous ses efforts pour développer et faire progresser notre Association.

Hélas ! depuis plusieurs années, il souffrait d'une affection cardiaque et c'est alors qu'il aurait dû se reposer que de nouveaux devoirs venaient charger ses épaules. Rapidement ses proches et ses amis le virent décliner. Les crises plus fréquentes, plus aiguës vinrent à s'aggraver, puis une attaque d'urémie l'enlevait à notre affection à l'aube du 22 juillet dernier.

Sa vie fut un exemple de travail, de dévouement et d'amour. Il la consacra au bien de ses semblables.

Aussi bon qu'intelligent, il ne refusa jamais un conseil, ni une aide matérielle ou morale, ni une intervention utile et obligeante. Quiconque, ami ou indifférent, a frappé à sa porte pour solliciter un appui a reçu ce qu'il demandait. Nul ne fit jamais appel en vain à son inépuisable et obligeante bonté.

Improvisateur d'une éloquence rare, il a exprimé les meilleures de ses pensées dans d'innombrables discours. Ses paroles se sont, hélas ! envolées, elles n'ont pas été enregistrées pour la postérité, mais l'émotion qu'elles ont créée, les sentiments qu'elles ont fait naître ou qu'elles ont exaltés ont cependant laissé en nous des traces profondes que nous ne pouvons pas laisser s'effacer.

Professeur émérite, écrivain de talent, il fut encore un « animateur » qui éveillait les consciences, galvanisait les cœurs et les esprits par son irrésistible enthousiasme. Il avait le pouvoir d'entraîner ses auditeurs jusqu'aux plus hauts sommets de la pensée, en leur rendant intelligibles les choses les plus abstraites.

Homme d'idées, ces dernières furent souvent combattues même par ses meilleurs amis, mais il n'a emporté dans la tombe aucune animosité, aucune rancune contre qui que ce soit, ami ou adversaire de son idéal. Comme tous les grands cœurs, il oubliait facilement.

Devant celui qui s'en est allé ainsi, entouré de tant d'amis affligés, sans haine, sans remords, la conscience exempte de reproches et pure de toute compromission, inclinons-nous et promettons-nous de conserver pieusement son souvenir.

J. Mz.

A. M. I.

BULLETIN OFFICIEL

La maladie, puis le décès de notre regretté Fr. Gr. Chancelier Reverchon n'ayant pas permis une mise au point suffisante des objets devant figurer à l'ordre du jour du Convent, la date de celui-ci, primitivement fixée aux 24-28 septembre dernier, a été reportée aux 27, 28 et 29 décembre 1927.

Le Comité Consultatif, dans le but d'aviser au remplacement provisoire du Gr. Chancelier et d'assurer l'expédition normale des affaires courantes de l'A. M. I., a tenu une session à Paris, le 25 Septembre 1927, dans les locaux de la Gr. L. de France, rue Puteaux, 8, à Paris.

Nous publions ci-après, le compte-rendu de cette séance à la veille de laquelle les délégués eurent le privilège d'assister à la consécration de la nouvelle L. *Charles Magnette*, placée sous l'obédience de la Gr. L. de France.

Une tenue imposante, tant par le nombre des participants que par la beauté du rituel, se déroula dans la cripte de la rue Puteaux. Au cours de cette cérémonie, dont chacun apprécia la belle ordonnance, les sentiments maç. les plus élevés, la fraternité entre les hommes, la paix universelle firent le sujet des plus éloquents discours. Ce fut une minute particulièrement émouvante que celle où le Tr. Ill. Fr. Magnette, nommé vénérable d'honneur de ce nouvel At. qui porte son nom, prit la parole pour remercier les FF. de la nouvelle Loge, de l'hommage rendu par eux à ce maçon distingué.

Le grand banquet qui suivit réunit un nombre imposant de convives ; d'excellentes paroles y furent prononcées à l'adresse de l'A. M. I. et de ses représentants qui remportèrent de cette belle journée un inefaçable souvenir.

Le lendemain soir, la R. L. Loge *Général Peigné*, loge franco-yougoslave sous l'obédience de la Gr. L. de France, invitait les délégués du Comité Consultatif à prendre part au dîner organisé dans les luxueux salons de l'Hôtel Lutetia, en l'honneur de nos FF. délégués Yougoslaves. Réception des plus cordiales qui fournit aux représentants de l'A. M. I. une occasion de fraterniser avec les FF. Serbes-Croates-Slovènes habitant Paris.

*
**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE CONSULTATIF
DU 25 SEPTEMBRE 1927.

Sont représentées les obédiences suivantes :
Gr. Or. des Pays-Bas : FF. Faubel et Gonsalvès.

Gr. L. Suisse *Alpina* : FF. Brandenburg et Magnenat.

Gr. Or. de Belgique : FF. Magnette, Levêque, Engel et Gottschalk.

Gr. L. de France : FF. Monier, Wellhof, Doignon, Riandey, Pa-
vaillon et Gaston Weil.

Gr. L. Espagne : FF. Esteva-Bertran et Certsch.

Assistent, en outre, à la séance, à titre consultatif :

Pour le Gr. Or. de France : les FF. Groussier, Mille, Baldet, van
Raalte et Bernardin.

Pour la Gr. L. de Yougoslavie : Fr. Militchevitch, Milavitch et
Tomitch.

Pour le Gr. Or. Lusitanien Uni de Portugal : FF. Nicol et Fer-
nandez.

Pour la Gr. L. de Vienne : Fr. Lennhoff.

Le F. Mossaz fait fonction de Chancelier par intérim.

En ouvrant les travaux le Fr. *Magnette* salue la mémoire du Fr. Re-
verchon qu'une crise cardiaque a enlevé à l'affection de ses FF. et de
l'A. M. I. au mois de juillet dernier. Il rend hommage au dévouement
et au zèle de ce Fr. éminent qui, comme Gr. Chancelier de l'A. M. I.,
fut un des meilleurs artisans du rapprochement des différentes maçon-
neries.

Son décès, dit-il, n'a pas permis de maintenir la date du 25 sep-
tembre pour l'ouverture des travaux du Convent international. Le suc-
cès d'un congrès dépend, pour une bonne part, de son organisation et
il était à craindre qu'une préparation insuffisante n'en compromit les
résultats. Les obédiences membres du Comité consultatif ayant été
préalablement consultées, se sont déclarées d'accord pour en décider
l'ajournement.

Le Comité Consultatif aura d'abord à préciser ce que doit être l'or-
ganisation de la Chancellerie, puis à déterminer les attributions des
deux Chanceliers — si l'on conserve la division des services — ensuite,
il devra envisager les moyens de faire, au Gr. Chancelier qui sera nom-
mé, une situation digne de lui et de l'A. M. I.

Le Fr. *Brandenburg* déclare que son obédience s'est déjà préoccupée
de toutes ces questions. A son avis, il ne doit plus y avoir qu'une seule
Chancellerie, laissant tout loisir au président du Comité consultatif de
s'adjointre un secrétaire dont le traitement incomberait à l'A. M. I.

Le Fr. *Gottschalk*, Chancelier administratif, dit que son expérience
l'a conduit aussi à considérer comme désirable le retour à l'unité de
direction. Personnellement, il décline l'offre qui lui a été faite par
certains FF. d'assumer la Charge du Gr. Chancelier de l'A. M. I. ; il
voudrait que le Fr. à qui cette mission sera confiée réunisse un certain
nombre de qualités qu'il énumère : dévouement, ordre, méthode, cul-
ture générale et prestige maç. ainsi que connaissance des langues.

L'avenir de l'A. M. I. dépendra, en grande partie, du choix qui sera
fait par le prochain convent.

La question du siège de la Gr. Chancellerie est résolue par les statuts qui indiquent expressément qu'elle est fixée à Genève.

Le Fr. *Wellhof*, favorable à la Chancellerie unique, voudrait qu'il y eut un contrôle exercé par le Président du Comité Consultatif. Le Fr. *Groussier* partage cette opinion, tout en estimant inutile l'adjonction au Président d'un Secrétaire particulier, celui-là pouvant toujours se faire seconder par le Secrétariat de son obédience.

L'accord unanime est obtenu sur le principe de la Gr. Chancellerie unique à Genève.

Le Fr. *Mossaz* fait observer que nos statuts ne prévoient pas un président de l'A. M. I. et demande s'il n'y aurait pas lieu de donner ce titre au président de chaque convent.

Le Fr. *Brenier* dit que, dans ce cas, le président devrait être désigné nommément par le convent.

Le Fr. *Monier* est hostile à cette nomination contraire à l'esprit qui a inspiré la constitution de l'A. M. I. en une fédération d'obédiences. Il n'y a de président que pour les réunions du Comité Consultatif et il faudrait bien se garder, quels que soient ses mérites personnels, de laisser croire qu'un homme, super Gr. Maître, pourrait représenter l'A. M. I.

C'est également l'opinion des FF. *Groussier* et *Engel*. Quelques observations sont encore échangées entre les FF. *Brenier*, *Gottschalk*, *Monier* et *Faubel* et la question est abandonnée, quitte à être reprise devant le convent s'il est fait une proposition dans ce sens.

La nomination du Gr. Chancelier est examinée. Le Comité Consultatif admet qu'il devra être domicilié à Genève quoique pouvant être choisi en dehors des FF. suisses. Toutefois, le Fr. *Gottschalk* fait remarquer qu'avant de faire appel aux candidatures éventuelles, il convient de préciser la situation qui sera faite au Fr. désigné pour ce poste ; car, jusqu'à présent, on s'est borné à inscrire les émoluments au budget, mais ils n'ont pas été payés.

Cette observation permet au Fr. *Gottschalk* de faire un exposé de la situation et d'établir le budget approximatif de la manière suivante :

<i>Recettes :</i>	
Contributions des membres	fr. belges 45000.—
Dons divers	» » 5500.—
Abonnements, publicité	» » 15000.—
	<hr/>
	Total : 65000.—
 <i>Dépenses :</i>	
Impression du « Bulletin »	fr. belges 12000.—
Frais de Bureau	» » 10000.—
	<hr/>
	Total : 22000.—

Il reste, en chiffres ronds, 40.000 francs belges, soit 6.000 francs suisses.

Si le Convent admet la proposition qui lui sera faite de doubler les cotisations, c'est environ 12.500 francs suisses dont l'A. M. I. pourra disposer pour assurer le fonctionnement de la Gr. Chancellerie.

Les obédiences adhérentes seront invitées à voir si, dans leur sein, elles ne comptent pas un Fr. susceptible de remplir les fonctions de Chancelier. Le Comité Consultatif se réunirait de nouveau, au mois de novembre, pour étudier ces candidatures et faire des propositions au Convent qui procèderait à la nomination définitive.

Une somme de 1.000 francs (suisses) a été remise à Madame R... à valoir sur la somme due à feu notre Fr.

Le Fr. *Wellhoff* considère que l'A. M. I. doit payer intégralement ce qu'elle doit à ses deux Chanceliers qui ont donné leur temps et leur force pour son développement. Il demande que la commission des finances se réunisse, chez lui, la veille de la séance du Comité Consultatif. Le Chancelier administratif est chargé d'établir, pour cette date, le bilan exact de l'Association ainsi qu'un projet de budget pour 1928.

Le Convent est fixé aux 27, 28 et 29 décembre prochain. L'organisation en est confiée aux deux obédiences françaises. L'ordre du jour est ainsi modifié, sur la proposition du Fr. Faubel :

- 1° Rapport moral du Grand Chancelier.
- 2° Rapport administratif du Chancelier administratif.
- 3° Désignation d'un Chancelier.
- 4° Examen de nouvelles demandes d'admission.
- 5° Propositions du Comité Consultatif sur les quatre points formulés par le Gr. Or. des Pays-Bas.
- 6° Vote en seconde lecture sur la question de la Territorialité.

Les travaux sont suspendus, à 13 heures et se terminent par un déjeuner offert par la Gr. L. de France.

*
**

Le Comité Consultatif n'ayant eu connaissance d'aucune autre candidature au poste de Gr. Chancelier que celle du Fr. J. *Mossaz*, présentée par la Gr. L. suisse *Alpina*, n'a pas jugé nécessaire de se réunir au mois de novembre.

Les membres qui le composent, consultés par correspondance, s'étant tous déclarés partisans de cette candidature, le Fr. *Magnette* convoqua le Fr. *Mossaz* à Paris, afin de s'entendre avec lui et les chefs des deux obédiences françaises au sujet de l'organisation du Convent de décembre.

Dès lors, de concert avec le Fr. Chancelier administratif, la Chancellerie a fonctionné sous cette forme jusqu'à la nomination définitive soumise aux délibérations de l'assemblée des délégués.

Comité consultatif de l'Association maçonnique internationale

Compte-rendu de la séance du 27 décembre 1927, tenue à Paris
dans les locaux de la Grande Loge de France.

Séance du matin

Les travaux sont ouverts à 10 h. 30 sous la présidence du Fr. Magnette, Sér. Gr. M. du Gr. Or. de Belgique.

Sont représentés :

Le Gr. Or. de Belgique, par les FF. Magnette, Engel, Debrugge.

La Gr. L. Suisse « Alpina », par les FF. Brandenburg et Raymond.

La Gr. L. Espagnole, par les FF. Esteva-Bertran, Guertsch et Buf-fairille.

Le Gr. Or. des Pays-Bas, par les FF. Carpentier-Alting, Faubel et Bolken.

La Gr. L. de France, par les FF. Maurice Monier, Le Foyer, Pa-vaillon, Moch, Riandey, Wellhoff, Gaston Weil, Cauwel, Doignon.

Un certain nombre de délégués au Convent assistent en outre à la réunion, à titre consultatif.

En ouvrant les travaux, le Fr. Charles Magnette fait des vœux pour le succès des délibérations du Convent. Il remercie la Gr. L. et le Gr. Or. de France, qui ont bien voulu accepter la charge d'organiser le Convent International de l'A. M. I.

Rapports des Chanceliers

Le Fr. John Mossaz, qui, de l'accord de toutes les puissances maç. représentées aux précédentes séances du Comité Consultatif, a été chargé provisoirement des fonctions de Gr. Chancelier, donne lecture de son rapport qui ne provoque aucune observation.

A son tour, le Fr. Gottschalk, Chancelier Administratif, présente son rapport. Il y rend compte de la vie administrative de l'A. M. I. et y formule un jugement sur les questions actuellement pendantes et notamment sur les propositions du Gr. Or. des Pays-Bas tendant à l'adoption d'une déclaration de principes.

A la demande du Fr. Carpentier-Alting, il précise que les considérations relatives à ces questions contenues dans son rapport lui sont purement personnelles, qu'il ne les a soumises à personne préalablement au présent Convent et que, dans ces conditions, elles n'engagent en rien le Comité Consultatif.

Sur ces considérations, le Fr. Carpentier-Alting tient toutefois à présenter quelques observations.

Il partage l'opinion du Fr. Gottschalk sur la nécessité d'un idéal commun à toutes les Obédiences, mais il n'estime pas comme lui que la déclaration de 1921 puisse en fournir la base, du moins en ce qui concerne le Gr. Or. des Pays-Bas et les Obédiences anglo-saxonnes. La charte fondamentale doit être de caractère spirituel. Si le Fr. Gottschalk croit que le Comité Consultatif a méconnu les principes constitutifs de l'A. M. I. en acceptant de poser les questions soulevées par le Gr. Or. néerlandais, le Fr. Carpentier-Alting pense au contraire que les propositions de son Obédience contiennent le minimum de principes spirituels nécessaires à établir convenablement les bases de l'A. M. I. Si celle-ci refusait de les accepter, elle continuerait sans doute à être une excellente Association au point de vue social, mais elle ne serait jamais une Association Maç. Le Fr. Carpentier-Alting ne partage pas l'avis du Fr. Gottschalk sur l'opportunité d'un retour pur et simple aux bases de 1921. La déclaration adoptée à cette époque n'est qu'une copie de la charte constitutive du Gr. Or. de France, insuffisante du strict point de vue maç. pour obtenir l'adhésion des puissances anglo-saxonnes, scandinaves et allemandes. En terminant le Fr. Carpentier-Alting demande au Comité Consultatif s'il entend rester fidèle aux résolutions qu'il a prises au mois de mars dernier.

Le Fr. Monier demande au Comité Consultatif de ne pas se substituer au Convent qui, seul, a qualité désormais pour connaître et décider sur les questions effleurées dans le rapport du Fr. Gottschalk. Conséquemment il prie le Comité de s'en tenir aux affaires administratives de son ressort. Le Fr. Engel appuie cette observation et le Comité, à l'unanimité, décide que l'examen des deux rapports qui viennent de lui être soumis sera poursuivi en Convent.

Choix d'un Grand Chancelier

Le Fr. Magnette, président, appelle le Comité à délibérer sur le choix du successeur du Fr. Reverchon. Il n'a reçu qu'une seule déclaration de candidature, celle du Fr. John Mossaz, qui a assuré les fonctions depuis le décès du Fr. Reverchon.

Le Fr. Gottschalk en rappelant les qualités que, selon lui, doit réunir le Gr. Chancelier de l'A. M. I. (prestige, connaissance de langues étrangères, facilités de déplacement), déclare qu'à son avis la question de la désignation du Gr. Chancelier est liée à la question financière. C'est seulement lorsqu'on connaîtra quelle situation peut être faite au Chancelier que des candidatures pourront être proposées.

La question du choix du Gr. Chancelier étant liée à la question financière, le Comité Consultatif se trouve amené à examiner le projet de budget établi par le Fr. Gottschalk :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Emoluments	Fr. 9.000	500 abonnements	Fr. 2.000
Frais de bureau	5.000	Dons	1.200
4 Bulletins	2.300	Contributions	6.500
	Fr. 16.300	Publicité	300
			Fr. 10.000

soit en francs suisses, un déficit de 6.300 francs.

Pour combler ce déficit, on songe à une augmentation des cotisations, déjà envisagée lors d'une séance du Comité Consultatif. Le Fr. Militchevitch, au nom de la délégation de la Gr. L. yougoslave, déclare immédiatement que son obédience — dont l'effectif s'est encore accru — portera sa cotisation de 40 à 100 francs suisses. De plus, elle proposera au Convent de voter une contribution supplémentaire et volontaire importante.

Le Fr. Rachid, au nom du Gr. Or. de Turquie, le Fr. Magnette, au nom du Gr. Or. de Belgique, le Fr. Groussier, au nom du Gr. Or. de France, croient pouvoir prendre également, au nom de leurs Obédiences respectives, l'engagement d'acquitter pour 1928 une cotisation double de celle qui a été payée en 1927. Le Fr. Maurice Monier, au nom de la Gr. L. de France, fait une déclaration analogue, mais, en même temps, il met en garde le Comité Consultatif contre une décision d'augmentation qui, si elle était uniformément appliquée, risquerait de gêner certaines obédiences qui ont des difficultés financières ou qui, en raison du change élevé de la monnaie de leurs pays acquittent déjà une cotisation relativement plus importante que les autres. Il propose que l'augmentation réglementaire ne soit que de 50 p. c., chaque Obédience étant libre de porter cette augmentation à 100 p. c. Le Fr. Groussier fait préciser que cette augmentation ne s'appliquera qu'aux Obédiences des pays à change déprécié.

— Cette proposition a l'assentiment unanime du Comité Consultatif.

Le Fr. Magnette constate qu'aucune candidature n'est présentée en dehors de celle du Fr. John Mossaz, qui, à l'unanimité, sera présenté au Convent par le Comité Consultatif pour tenir le poste de Gr. Chancelier.

Le Fr. John Mossaz, qui s'est retiré pendant toute cette discussion, rentre en séance. Le Fr. Magnette le félicite. Le Fr. Mossaz remercie le Comité Consultatif et déclare qu'il consacra à l'A.M.I. tout son dévouement et toute sa bonne volonté.

— Les travaux sont suspendus à midi.

Séance de l'après-midi

Les travaux sont repris à 15 heures sous la présidence du Fr. Charles Magnette.

Questions administratives

Le Fr. Mossaz soumet au Comité Consultatif les questions administratives suivantes :

1. *Gr. L. de Pologne.* — La candidature de cette Obédience est régulièrement présentée ; les parrainages réglementaires sont obtenus ; aucune opposition n'a été faite.

Le Comité Consultatif donne un avis favorable à la demande et proposera l'admission au Convent.

2. *Gr. L. « Etoile Polaire ».* — La candidature de cette Obédience est régulièrement présentée depuis longtemps, mais le Comité Consultatif a cru devoir demander l'avis de la Gr. L. de Norvège. Celle-ci n'a pas donné son opinion sur l'entrée éventuelle de la Gr. L. « Etoile Polaire » dans l'A. M. I., mais elle a fait savoir au Gr. Orient des Pays-Bas qu'elle ne voyait aucun inconvénient à l'entrée en rapports de cette Obédience avec la Gr. L. « Etoile Polaire ». De cette réponse, le Gr. Or. des Pays-Bas a conclu qu'aucune objection n'était faite par la Gr. L. de Norvège à l'admission au sein de l'A. M. I. de la Gr. L. « Etoile Polaire ».

— Cette candidature sera soumise au Convent.

3. *Gr. Loge de l'Archipel Philippin.* — Cette Obédience a été constituée par les LL. du Gr. Or. d'Espagne lorsque celui-ci s'est organisé en Gr. L. régionales. Bien qu'elle ait cessé de faire patrie de l'A. M. I., la Gr. L. des Iles Philippines a fait savoir qu'elle s'opposait à l'admission de la Gr. L. de l'Archipel Philippin. Elle a refusé en même temps l'arbitrage proposé par cette dernière Obédience.

Le Fr. De Buen donne des renseignements détaillés sur la constitution de la Gr. L. de l'Archipel Philippin. Si le Gr. Or. Espagnol a renoncé aux LL. qui ont constitué cette Obédience nouvelle, c'est par respect pour le principe de territorialité et avec l'espoir que l'A. M. I. les prendrait sous sa sauvegarde.

Le Fr. Magnette déclare qu'il sera tenu compte de ces observations dans l'instruction de la demande d'adhésion qui va être poursuivie par le Gr. Chancelier.

4. *Gr. L. de Massachussets.* — Le Bureau Américain de Recherches Maç. a fait savoir qu'il s'agissait d'une Gr. L. irrégulière quoique non clandestine et qu'il déconseillait son admission.

5. *Gr. Or. du Vénézuéla.* — Cette obédience a été créée par le Fr. Ascanio Rodriguez qui a représenté à l'A. M. I. la Gr. L. du Vénézuéla qu'il a abandonné depuis. La discussion est ouverte sur cette candidature.

Le Fr. Gertsch, tout en affirmant les sympathies que le Fr. Ascario conserve personnellement au sein de l'A. M. I., rappelle que ce Fr. a prouvé autrefois que la Gr. L. du Vénézuéla qu'il représentait était la seule et unique puissance maç. régulière du Vénézuéla.

De son côté, le Fr. Debruge donne lecture d'une étude résumant la documentation qui lui a été fournie sur la question et qu'il s'est donné la peine d'examiner avec le plus grand soin. Son argumentation tend à démontrer que la situation au Vénézuéla est beaucoup plus embrouillée qu'il n'apparaît au premier examen et que les titres du Gr. Or. du Vénézuéla valent d'être pris en considération. Deux solutions selon lui peuvent être adoptées par l'A. M. I. : 1° Suspendre toute représentation du Vénézuéla dans son sein, en attendant que les deux Obédiences se mettent d'accord pour désigner une représentation unique, sous la forme d'un comité désigné de concert par les deux parties ; 2° ou bien accueillir la candidature du Gr. Or. du Vénézuéla, tout en conservant dans son sein la Gr. L. du Vénézuéla.

Le Fr. Faubel pose la question de savoir si le Gr. Or. du Vénézuéla a les trois parrains prévus par les Règlements. Le Gr. Chancelier répond négativement. A son tour, le Fr. Groussier fait observer qu'en tout état de cause l'admission d'une Obédience située sur le territoire d'une Obédience déjà adhérente à l'A. M. I. ne peut avoir lieu qu'avec le consentement de celle-ci. La Gr. L. du Vénézuéla n'ayant pas donné son assentiment à l'admission du Gr. Or. du Vénézuéla, la candidature de celui-ci ne peut être retenue.

— Il sera répondu dans ce sens au Gr. Or. du Vénézuéla.

6. Un certain nombre de candidatures pour lesquelles toutes les formalités n'ont pas été remplies seront examinées ultérieurement.

7. Le Gr. Or. d'Haïti demande l'autorisation de reproduire les articles publiés dans le Bulletin officiel de l'A. M. I.

— Le Comité Consultatif n'y fait pas d'objection.

8. Le Comité Consultatif ne retient pas deux communications qui sont adressées à l'A. M. I. et qui n'ont aucun caractère maç. — l'une du Centre Permanent d'Informations internationales, l'autre de l'Association des Étudiants macédoniens.

ITALIE

Le Fr. Magnette donne connaissance d'une lettre du Fr. Triaca, Vén. de la L. « Italia » (Gr. L. de France). « La Franc-Maçonnerie italienne, dit le Fr. Triaca, a cessé d'exister en droit prof., en droit maç. et en fait, mais il est contraire aux intérêts de l'Ordre qu'elle demeure absente des conseils de l'A. M. I. C'est pourquoi le Fr. Triaca demande à être admis au sein de l'A. M. I. comme porte-parole de la Maçonnerie italienne, en attendant la reconstitution de celle-ci.

Le Fr. Maurice Monier, Gr. M. de la Gr. L. de France, tout en rendant hommage aux qualités maç. et prof. du Fr. Triaca, déclare que

la Gr. L. de France ne peut s'associer à sa démarche, car elle estime qu'il n'appartient à aucun autre corps maç. que la Maçonnerie italienne de désigner les représentants de celle-ci.

Le Fr. Faubel déclare que le Gr. Or. des Pays-Bas partage cette opinion. L'unanimité du Comité Consultatif la fait sienne.

Le Fr. Magnette propose qu'on réserve, près du Président du Convent, un siège vide pour le Gr. Or. d'Italie. Ce geste symbolisera notre désir de voir bientôt nos FF. italiens reprendre leur place parmi nous.

— Le Comité Consultatif se rallie unanimement à cette proposition.

GRAND ORIENT DE ROUMANIE

Le Fr. Faubel demande où en est la candidature du Gr. Or. de Roumanie.

Le Fr. Magnette répond que le dernier Convent, sur la proposition du Comité Consultatif a décidé que cette candidature ne serait examinée que lorsque les deux puissances maç. roumaines se seraient mises d'accord.

Le Fr. Faubel se souvient de cette décision, mais il déclare qu'à la séance du Comité Consultatif du mois de mars 1927, il a demandé qu'on prenne à nouveau en considération la candidature du Gr. Or. de Roumanie.

Le Fr. Magnette n'a pas gardé le souvenir de cette intervention et n'en trouve pas trace dans le Compte rendu du Comité Consultatif de mars. Il ajoute que s'étant beaucoup intéressé à la question il aurait certainement présenté des objections à la demande des Fr. néerlandais s'il l'avait entendue.

Pour le Fr. Wellhoff, c'est la Gr. L. de Roumanie, dirigée par le Fr. Pangal qui doit être admise au sein de l'A. M. I. Il dit avoir examiné à Bucarest les documents de cette obédience dont la régularité lui paraît incontestable.

Le Fr. Faubel estime au contraire que l'organisation du Fr. Pangal est irrégulière.

Ces affirmations contradictoires, produites de part et d'autre avec la même bonne foi, rendent perplexe le Fr. Lebey qui ne croit pas que le Comité Consultatif soit en mesure de statuer.

Le Fr. Engel a les mêmes scrupules et il propose que la question soit renvoyée à l'examen du prochain Comité Consultatif avec prière au Gr. Chancelier de fournir un rapport sur la question.

— Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

GRANDE LOGE ESPAGNOLE

Le Gr. Chancelier donne lecture d'une lettre de la Gr. Loge Espagnole adressée à M. Primo de Rivera, président du Conseil d'Espagne. Celui-ci, dans une communication à la presse, ayant réuni dans une

même réprobation « les maçons, les communistes et les viveurs de la politique », la Gr. L. Espagnole, sous la signature du Fr. Esteva-Bertran, a cru devoir lui répondre en précisant le véritable caractère de notre Institution.

Le Fr. Magnette félicite les représentants de la Gr. L. Espagnole d'avoir trouvé des termes aussi heureux pour définir, dans cette lettre les principes sur lesquels repose la Franc-Maçonnerie.

PROPOSITIONS DU COMITE CONSULTATIF

Le Fr. Engel demande si le Comité Consultatif n'a pas changé d'avis en ce qui concerne les propositions du Gr. Or. des Pays-Bas qu'il a fait siennes — en les modifiant légèrement — au cours de sa réunion de mars dernier.

Le Fr. Magnette répond que l'attitude du Comité Consultatif n'a pas varié, mais que chaque membre du Comité garde néanmoins toute liberté pour développer son opinion au cours de la discussion générale qui aura lieu au Convent.

REGULARITE ET TERRITORIALITE .

Le Comité Consultatif aborde le point 6 de l'ordre du jour du Convent. Le Fr. Magnette rappelle qu'à Genève l'A. M. I. avait adopté, en première lecture, une définition de la régularité et de la territorialité et que, pour permettre à toutes les Obédiences de présenter leurs observations, il avait été admis que le texte de cette définition serait soumis, pour adoption définitive, au Convent suivant.

Le Fr. Groussier fait remarquer que sur la territorialité, le Convent international se trouve saisi de deux textes : celui du Convent de 1925 dont vient de parler le Fr. Magnette et le 4^e paragraphe des propositions des FF. hollandais modifiées sur certains points par le Comité Consultatif.

Les délégués du Gr. Or. des Pays-Bas, du Gr. Or. de Turquie et de la Gr. L. de Chili font savoir que leurs Obédiences ont envoyé à la Chancellerie des propositions d'amendement au texte adopté au Convent de 1925.

Le Fr. Maurice Monier propose que les auteurs d'amendements se réunissent avec le Fr. Debrugge, rapporteur au Convent de 1925 des questions de régularité et de territorialité, pour établir un texte qui puisse être soumis à l'approbation définitive du Convent.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

ELECTION DU COMITE CONSULTATIF

Le Fr. Groussier se fait l'interprète d'un certain nombre de délégués des petites puissances maç. qui considèrent que le nombre des Obédiences représentées au Comité Consultatif est insuffisant. Elles pro-

posent que ce nombre soit augmenté et qu'on limite en même temps à deux ou trois délégués la représentation de chaque Obédience. Le Fr. Groussier sait que la composition du Comité Consultatif est fixée à cinq Obédiences par les statuts et que ceux-ci ne peuvent être modifiés par le Convent que si la proposition en est faite six mois d'avance. Mais le vœu des petites puissances lui paraît légitime et l'objection d'ordre réglementaire pourrait disparaître si le Convent se prononçait dans ce sens à l'unanimité. En supposant que le Convent ne veuille pas modifier les statuts sans suivre la procédure réglementaire, il pourrait décider, qu'à côté des représentants des cinq Obédiences prévues par les Statuts deux ou trois autres puissances maç. pourront envoyer leurs délégués avec les droits légaux.

Le Fr. Faubel déclare qu'il assiste toujours avec plaisir aux séances du Comité Consultatif, parce qu'il y rencontre des visages d'amis, mais qu'on y fait rarement un travail fructueux parce que les représentants des diverses Obédiences y sont trop nombreux et qu'ils ont généralement une connaissance insuffisante des matières en discussion. Un travail sérieux, dit-il, ne peut se faire qu'au sein d'une petite assemblée. Il demande que le Comité Consultatif reste composé de cinq puissances et que celles-ci ne puissent s'y faire représenter que par leur Gr. M. — ou son délégué — accompagné d'un seul adjoint.

Le Fr. Engel déclare qu'il ne pourra consentir à l'augmentation du nombre des puissances représentées au Comité Consultatif sans une révision des statuts. Même décidée par l'unanimité du Convent, cette entorse donnée aux statuts constituerait un précédent dangereux. Il propose d'indiquer simplement — en modifiant légèrement la proposition du Fr. Faubel — que le Comité Consultatif est constitué par les chefs de cinq puissances et de deux délégués qui leur sont adjoints.

Le Fr. Rachid reprend la proposition que le Fr. Groussier a faite au nom des petites puissances maçonniques.

Le Fr. Maurice Monier comprend ce que peuvent avoir de légitime les revendications de ces puissances, mais il leur demande de ne pas insister pour que l'A. M. I. commette une irrégularité. Comme le Fr. Faubel, il pense qu'on a fait preuve d'un libéralisme excessif en permettant à toutes les Obédiences de siéger avec un nombre illimité de délégués au Comité Consultatif. Il prend l'exemple de la séance qui se déroule et au cours de laquelle tous les délégués des puissances adhérentes à l'A. M. I. ont pu prendre la parole comme si les travaux du Convent étaient ouverts. Le Fr. Maurice Monier propose, comme le Fr. Faubel, que chacune des cinq Obédiences membres du Comité Consultatif soit représentée par son Gr. M. — ou son délégué — avec un ou deux adjoints au plus.

— Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Fr. Maguette ajoute que la question soulevée par le Fr. Groussier sera mise en discussion au Convent.

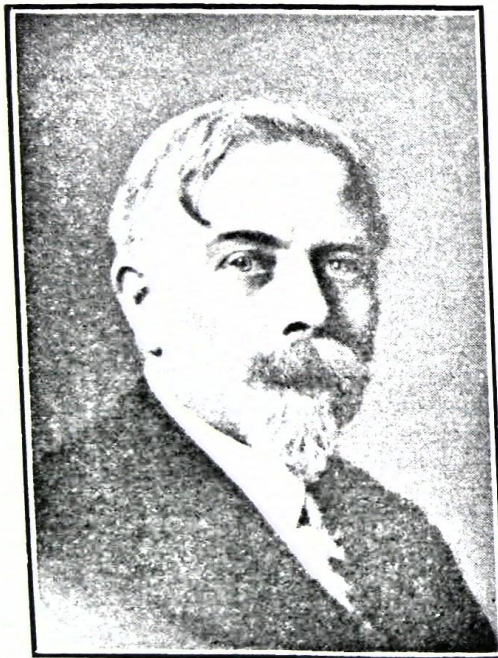
PRESIDENCE DU CONVENT

La question de la présidence du Convent est ensuite examinée. Les FF. Groussier et Monier insistent vivement pour que le Fr. Magnette dirige les travaux du Convent. Mais le Fr. Magnette qui vient d'être malade et dont la santé n'est pas tout à fait rétablie supplie les délégués de ne pas lui imposer cette pénible charge.

Le Congrès décide alors que les travaux du Convent seront ouverts par le Fr. Magnette, mais que la présidence sera assumée par les GG. MM. des deux Obédiences organisatrices : le jeudi 28 par le Fr. Maurice Monier, le vendredi 29 par le Fr. Groussier.

— Les travaux sont clos à 18 heures.

John MOSSAZ, Grand Chancelier



Le successeur du regretté Fr. Isaac Reverchon est notre Fr. John Mossaz, ancien membre du Conseil administratif et ancien membre du Comité Directeur de la Gr. Loge Suisse *Alpina*, dont il fut le trésorier pendant cinq ans, de 1920 à 1925, sous la grande maîtrise du Fr. I. Reverchon.

Il a fait ses études à Genève où il est né en 1876.

Initié à la L. *Cordialité* en 1898, il en fut le vén. M. en Chaire durant treize ans consécutifs.

Ancien T. S. adj. du Chap. *la Prudence* et actuellement Gr. M. de l'Arcopage *la Concorde*, il est de plus Gr. Orat. du Sup. Cons. du Rite écossais ancien et accepté, en Suisse.

Il a contribué à la fondation de l'A. M. I. et depuis ce moment tous les convents l'ont vu prendre part aux travaux de notre Association en

qualité de délégué de la Gr. Loge Suisse *Alpina* de même qu'il a assisté à presque toutes les réunions du Comité consultatif.

Le Fr. Mossaz a vécu aux côtés des FF. Quartier-la-Tente et Reverchon durant de nombreuses années, c'est dire que ses inspirations sont puisées à bonne source et qu'il saura, sans nul doute, donner à sa tâche le soin qu'elle réclame. Aussi le Convent ordinaire de 1927 l'a-t-il désigné, à l'unanimité, aux délicates fonctions de Gr. Chancelier.

Communications de la Grande Chancellerie

I. — Nous prions nos abonnés et lecteurs de bien vouloir prendre note des indications et adresses suivantes :

Siège social de l'A. M. I. : rue Bovy-Lysberg, 5, Genève.

Bureau de la Chancellerie : rue de Lyon, 61bis, Genève.

Adresse pour la correspondance : case Stand N° 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente-Genève.

Compte de chèques postaux : 1.3510 Genève.

Banque : Société de Banque Suisse, agence de Cornavin, Genève.

N. B. — La Chancellerie administrative de Bruxelles a cessé toute activité à partir du 1^{er} janvier 1928.

II. — BULLETIN.

L'administration et la rédaction du *Bulletin* de l'A. M. I. sont confiées au Fr. Gr. Chancelier.

Le prix de l'abonnement annuel est fixé à 4 francs suisses par année.

Pour la publicité s'adresser à la Chancellerie (voir tarif des annonces à la page 2 de la couverture).

Le présent numéro double est le dernier de la série de 1927.

Nous présentons nos excuses à nos fidèles lecteurs pour l'irrégularité de notre publication au cours de cette dernière année ; ils auront compris, sans doute, les circonstances pénibles qui en ont été la cause et voudront bien être indulgents à notre égard. Qu'ils soient convaincus que nous donnerons dorénavant tous nos soins à les satisfaire tant par notre ponctualité que par le choix et la variété de nos articles ainsi que par une documentation abondante sur la vie maç. internationale.

Nous saisissons cette occasion pour solliciter de tous les chefs d'obédiences, adhérentes ou non, des vénérables et officiers des loges ainsi

que de tous nos FF. la collaboration à notre œuvre de diffusion des idées maç. et d'entente fraternelle.

Nous recevrons avec reconnaissance les communications que l'on voudra bien nous envoyer : histoire, rituels, cérémonies, compte-rendus, travaux de loges, nécrologies, etc.

Plus notre *Bulletin* reflètera la vie nationale et intime de nos obédiences adhérentes, plus il gagnera en intérêt et réalisera le but que poursuit l'A. M. I. : rapprocher les puissances maç. et créer entre elles des liens d'amitié basés sur une connaissance intime réciproque.

Nous voudrions pouvoir, pour augmenter encore la diffusion de notre *Bulletin*, le faire paraître en plusieurs langues mais, hélas ! notre situation financière ne nous le permet pas encore. Toutefois, si nous pouvions obtenir un nombre suffisant d'abonnés, nous n'hésiterions pas à faire tous les sacrifices possibles pour en reprendre la publication en anglais, allemand ou espagnol.

Nous comptons sur nos amis pour nous aider à atteindre ce résultat si désirable et les remercions d'avance de leurs efforts.

III. — ANNUAIRE.

L'annuaire qui devait paraître au cours de l'année 1927 a également été retardé par les circonstances.

La documentation recueillie n'offrait plus assez d'exactitude pour le faire paraître tel quel, il sera donc remanié et paraîtra au début de l'année, pour 1928.

Nous pouvons assurer qu'il répondra à toutes les exigences et nous prions les nombreux souscripteurs de bien vouloir nous accorder encore un peu de temps. Ils seront en possession d'un annuaire plus exact et plus complet.

Les souscriptions continuent à être reçues directement à la Chancellerie. Prix : 5 francs (suisses).

Pour la publicité demander les conditions.

IV. — Le Gr. Chancelier ayant à répondre à de nombreuses demandes de renseignements émanant soit de loges, soit de FF., prie ses correspondants occasionnels de bien vouloir joindre à leurs lettres un coupon réponse international. Ils éviteront ainsi de grever le budget de l'A. M. I. d'une dépense assez considérable.

RAPPORT DU TR. III. Fr. L. GERTSCH

Gr. Sec. de la Gr. L. Espagnole
sur les GARANTS D'AMITIE

Cette étude est basée sur les rapports fournis par les obédiences adhérentes. Elle devait être présentée au Convent de 1927.

L'abondance des travaux n'a pas permis de la mettre en discussion au Convent, elle reste donc, pour le moment, sous le maillet.

Il nous a semblé, cependant, que sa publication, dans le *Bulletin*, pouvait avoir quelque utilité, ne fût-ce que pour suggérer des réflexions ou des idées heureuses permettant de la compléter ou de l'amender. Nous ouvrirons volontiers les colonnes du *Bulletin* aux communications qui nous parviendront sur ce sujet.

Etude sur les garants d'amitié

Des vingt-cinq Puissances faisant partie de l'A. M. I. auxquelles je me suis adressé, dix-huit ont répondu. C'est un joli succès pour une enquête !

Plusieurs Puissances qui n'avaient aucune législation sur la matière, ont suggéré d'excellentes mesures. Toutes ont reconnu l'utilité et la nécessité d'une réglementation et nous avons lieu d'être reconnaissants au Gr. Orient des Pays-Bas, d'avoir eu l'excellente idée de mettre la très importante question des garants d'amitié à l'étude.

J'aurais voulu adopter, comme rapport, un des travaux qui m'ont été présentés, mais j'ai dû, les trouvant incomplets, me résoudre à glaner ci et là des idées qui, réunies, les comprendront tous en les complétant.

Les devoirs et les obligations des garants d'amitié résultent de la raison d'être de leurs fonctions. Ils devraient s'efforcer, par tous les moyens à leur disposition, de maintenir, de resserrer et d'étendre les relations fraternelles entre la Puissance qu'ils représentent et celle à laquelle ils appartiennent.

On serait tenté d'assimiler le rôle des garants d'amitié à celui d'ambassadeur ou ministre plénipotentiaire, mais il y a lieu de souligner que l'ambassadeur est envoyé par le pays qu'il représente et auquel il appartient, tandis que le garant d'amitié est désigné parmi ceux auprès desquels il sera accrédité. C'est donc une différence fondamentale et il y a lieu d'en tenir compte.

On pourrait plutôt les comparer aux consuls honoraires, que certains pays nomment à défaut d'un de leurs nationaux, parmi les ressortissants, de quelque prestige, du pays où ils sont appelés à exercer leur fonction. Ils se doivent à la nation qu'ils représentent, sans pour cela cesser d'être bons patriotes.

Un jour viendra peut-être où les Puissances Maçonniques pourront accréditer un de leurs propres ressortissants auprès des Obédiences amies et ce jour-là, le rôle de garant d'amitié sera plus important et mieux compris qu'il ne l'est maintenant. Cependant, comme ce serait une innovation inattendue bien que très intéressante et d'une portée très grande, j'ai craint de ne pas être suivi jusque là.

Toutefois, on y pourrait suppléer en désignant de préférence, comme garant d'amitié, des FF. qui connaîtraient autant que possible le pays, et pour le moins la langue, de la nation dont ils représenteraient l'Obédience.

Je ne présenterai que quelques critiques sur le système actuel et ne m'y étendrai pas trop, car nous en connaissons tous les défauts.

La désignation d'un garant d'amitié n'est qu'une pure formalité et encore, souvent même, en tant que formalité, elle est mal observée.

La plupart du temps, le garant d'amitié qui ne voit dans sa désignation qu'un honneur et non une charge comportant des devoirs, ne connaît ni la langue ni la psychologie des FF. de l'Obédience qu'il représente et nous en trouverions qui ne pourraient dire au juste sur quel point de notre planète est située la Puissance dont ils sont les mandataires.

Les garants d'amitié qui veulent faire œuvre utile ne peuvent non plus pas faire grand'chose actuellement, parce que leur rôle n'est pas bien défini et parce que, livrés à eux-mêmes, ils sont très peu au courant des affaires de leur propre Obédience, ne donnant à celle qu'ils représentent que des impressions toutes personnelles, incontrôlées et parfois erronées.

Certains FF. désirent une désignation de garant d'amitié, surtout par intérêt commercial. Là encore, il y a lieu de veiller.

La plupart du temps, — pour ne pas dire toujours — la nomination d'un garant d'amitié se fait *ad vitam*, ce qui fait que bien que celui-ci ne donne jamais signe de vie à ses représentés, et qu'à côté de lui soit survenu un Fr. qui connaisse à fond la langue et le pays de l'Obédience représentée, personne ne s'avisera de déposséder ce « bon vieux Maçon » des décors qu'il porte avec tant de plaisir aux Grandes Tenues de son Orient.

D'autre part, un de mes correspondants m'écrit qu'il faut éviter les changements de titulaires, de façon à établir une tradition invariable...

Il est évident que si le garant d'amitié est à la hauteur de sa tâche, il faut éviter de le changer, mais il faut savoir remplacer ceux qui ne se rendent pas utiles, et la destitution est une chose très délicate !

Ce qu'il faut surtout, c'est du doigté pour les choisir, ne jamais procéder ni par roulement, ni par faveur, comme cela se fait dans certaines Obédiences.

D'autre part, il est un point soulevé par plusieurs Puissances, qui est de la plus haute importance. C'est celui de la dualité qui existe entre le garant d'amitié et le Gr. Secrétariat en tant que correspondant avec les Obédiences étrangères. Il faut à tout prix l'éviter. Il faut aussi éviter que le garant d'amitié, avec la meilleure foi, nuise au travail des délégués aux conférences internationales qui, dans un Congrès par exemple, sur un point d'ensemble et pour l'intérêt même de leur Puissance et de l'union fraternelle, pourraient soutenir un point de vue différent de celui que soutiendrait le garant d'amitié, aux horizons plus restreints, complètement privé de cette vue d'ensemble qu'on acquiert seulement par de longues relations et par le travail en commun avec les membres d'autres Puissances.

Il y a encore la question de la résidence des garants d'amitié qui, s'ils habitent loin du siège de l'Obédience auprès de laquelle ils sont accrédités, ne sont pas en contact assez étroit avec le Conseil de leur Obédience et d'autre part, est-il juste que la charge de garant d'amitié soit exclusivement réservée aux FF. habitant le siège de l'Obédience ?

Telles sont les multiples objections qui se posent et je pourrais en allonger indéfiniment la liste, mais je crois plus sage d'en arriver à mes conclusions que je présenterai sous forme de projet de réglementation de l'institution de garants d'amitié, projet qui pourra se discuter, se modifier et être enfin établi d'une manière définitive, lui permettant non seulement d'être adopté par toutes les Puissances faisant partie de l'A. M. I., mais encore d'être recommandé par celles-ci aux Puissances de leurs relations.

*
**

Une des questions primordiales est celle de savoir si la réglementation doit exclusivement aux garants d'amitié accrédités par une Puissance

De plus en plus, l'usage se répand de procéder à l'échange de garants d'amitié entre les Loges des différentes Obédiences et bien que ce rapport ne doive pas s'étendre, à mon avis, à cette classe de garants d'amitié, j'estime qu'ils sont superflus et que les garants d'amitié de Loge à Loge devraient être supprimés, sauf peut-être dans le sein d'une même Obédience. On conviendra qu'il serait difficile au Conseil d'une Obédience d'atteindre tous les garants d'amitié de ses Loges et ceux-ci, livrés à eux-mêmes, non seulement font double emploi avec le garant d'amitié officiel, mais peuvent nuire involontairement à son prestige et entraver son labeur.

Ceci dit, je pourrai passer au

PROJET DE REGLEMENTATION

ARTICLE PREMIER. — Dans le but de faciliter et régler la tâche des Représentants des Puissances amies, il sera institué un « Corps des garants d'amitié » dont le but exclusif sera de rendre homogènes les travaux de chacun de ses membres afin que, collectivement, ils soient d'accord sur toutes les questions fondamentales intéressant l'Obédience.

ART. 2. — En aucune façon, le « Corps des garants d'amitié » ne pourra constituer un organisme délibératif et par conséquent, il ne saura, quelle que soit la raison qu'il puisse alléguer, se constituer comme tel, de sorte qu'il ne pourra formuler aucune espèce de proposition aux autorités et organes de l'Obédience, ni à aucun organisme subordonné à celle-ci.

ART. 3. — Son unique mission consiste : collectivement, à renseigner à tous ses membres sur la marche des relations avec les Puissances amies et, individuellement, à être le lien qui doit unir son Obédience avec la Puissance représentée, communiquant à cette dernière les orientations, initiatives, décisions et travaux qui, approuvés par le Conseil, lui seront communiqués exclusivement par le Comité exécutif dont les garants d'amitié dépendront directement.

ART. 4. — Le « Corps des garants d'amitié » sera constitué par les FF. qui ayant pour le moins le grade de Maître, seront proposés par le Comité exécutif aux Puissances de ses relations et acceptées par elle. L'exercice de cette charge sera confié de préférence aux FF. qui connaissent la langue et le pays de la Puissance à représenter.

Les garants d'amitié devront si possible habiter le siège de l'Obédience et en tous cas seront soumis, pour le domicile, aux conditions auxquelles sont soumis les conseillers.

ART. 5. — Les garants d'amitié auront un mandat d'une durée de trois ans qui se renouvellera tacitement après un examen de leur activité entre les Puissances intéressées, celles-ci formuleront de part et d'autre de nouvelles propositions et de nouvelles nominations au cas où le garant d'amitié n'aurait pas accompli strictement son devoir.

ART. 6. — Le « Corps des garants d'amitié » se réunira régulièrement chaque trimestre, sur convocation du Comité exécutif. Dans ces réunions, le Gr. Maître signalera le labeur effectué par l'Obédience, son programme, ses aspirations, afin que les garants d'amitié puissent en informer les Puissances qu'ils représentent.

ART. 7. — Les garants d'amitié d'une Obédience auprès des Puissances amies auront également à fournir à celle-ci un bref résumé trimestriel des travaux réalisés par la Puissance auprès de laquelle ils sont accrédités.

ART. 8. — Outre les informations de caractère officiel signalées par le Comité exécutif, les garants d'amitié auront à renseigner la Puissance qu'ils représentent sur l'histoire de leur Obédience et sur tout événement maçonnique ou profane intéressant la Maçonnerie, pouvant se produire sur son territoire.

ART. 9. — Les garants d'amitié ne pourront envoyer aucune communication officielle à la Puissance qu'ils représentent sans en remettre préalablement une copie pour les archives du Gr. Secrétariat. Ils devront également remettre une copie des communications qu'ils reçoivent, car il est utile que la correspondance échangée entre les Puissances et leurs garants d'amitié soit conservée dans les archives de celles-ci.

ART. 10. — Les garants d'amitié pourront porter leur bijou accréditativ dans les cérémonies de leur Obédience. Ils auront la faculté d'assister aux réunions du Conseil auxquelles ils seraient convoqués et le droit d'assister aux Convents ou Assemblées annuelles mais seulement avec voix consultative.

ART. 11. — Chaque Obédience fera le service gratuit aux garants d'amitié accrédités par elle auprès des Puissances amies, de toutes ses publications, leur remettant notamment lors de leur nomination, un exemplaire de sa Constitution.

ART. 12. — Les garants d'amitié devront se mettre, d'une manière toute spéciale, à la disposition des FF. de la Puissance qu'ils représentent de passage dans leur Orient, pour autant que ceux-ci lui présentent une justification complète de leur régularité.

ART. 13. — Ils signalent à la Puissance représentée tout défaut de documentation qu'ils pourraient constater chez les FF. qui les visiteraient.

ART. 14. — La présente réglementation sera communiquée aux garants d'amitié lors de la remise de leur diplôme accréditativ et ils devront s'engager à l'observer strictement.

ARTICLE TRANSITOIRE : Dès l'adoption de la présente réglementation elle devra être communiquée à tous les garants d'amitié déjà en fonctions pour qu'ils en prennent connaissance et s'y soumettent. Les trois ans de mandat fixé par l'art. 5 commenceront à partir de la dite communication. Toutefois, le Gr. Maître est autorisé à remplacer tout garant d'amitié qui ne serait pas à la hauteur de sa tâche.

REVUE MAÇONNIQUE

ESPAGNE

Le 21 novembre, les journaux publiaient, en réponse à un commentaire du journal *El Debate*, au sujet du retour à la politique de certains éléments, une note du Président du Conseil des ministres, Général Primo de Rivera, qui se terminait par ces lignes :

« En somme, le gouvernement considère que tous les Espagnols sont avec lui, sans autre exception que ceux qui sont capables de fléchir dans le sentiment d'amour pour l'Espagne : les *francs-maçons*, les communistes, les profiteurs de la politique, ceux qui la prennent pour champ d'habiletés et de tromperies sans considérer le mal qu'ils font, le bas fond de la société et un certain nombre de personnes de talent et de bonne foi, offusquées par certains doctrinarismes, que nous regrettons de ne pas voir nous juger d'autre façon. A part ce dernier groupe, nous ne les rechercherons pas et nous ne les accepterons pas, même s'ils nous étaient offerts vêtus en pénitents. »

Le Gr. Maître de la Gr. L. Espagnole, le Tr. Ill. Fr. Francisco Esteva a répondu aux accusations du chef du gouvernement espagnol, en ce qui concerne le patriotisme des maç. espagnols, par la lettre suivante, datée du 23 novembre 1927 :

*A. S. E. Don Miguel Primo de Rivera,
Président du Conseil des Ministres,
Madrid.*

EXCELLENCE,

J'ai été douloureusement impressionné par la note de la Présidence, en commentaire à l'article publié par *El Debate* au sujet du retour à la vie politique de certains éléments de Catalogne, note dans laquelle les Fr. maçons sont accusés, avec d'autres groupements, d'être dépourvus du sentiment d'amour pour l'Espagne : Je me vois contraint, en ma qualité de Gr. M. de la Gr. L. Espagnole et de membre du Comité de l'A. M. L., au sein duquel j'ai l'honneur de représenter l'Espagne et les Puissances maç. de l'Amérique de langue espagnole, de m'adresser à V. E. certainement mal informée sur le caractère de la Fr. Maç. et le but qu'elle poursuit, pour affirmer que la Maçonnerie est profondément patriote et qu'il est impossible que l'amour de la patrie qui nous a vu naître s'afface jamais au sein de notre institution ; le candidat qui prétendrait y être admis en manifestant un sentiment contraire, trouverait nos portes closes irrémédiablement.

V. E. se rendra compte de l'exactitude de mes déclarations quand elle saura que le Rite Écossais Ancien et Accepté, que pratique la Gr. L. Espagnole est celui que pratiquent, également, les Gr. Loges d'Alle-

magne, Danemark, France, Angleterre, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, etc. en Europe et dans la totalité des pays américains ; que dans un grand nombre de ces nations, les grands maîtres qui les dirigent sont les chefs d'État eux-mêmes. Dans leur sein figurent les hommes les plus éminents du savoir humain, tant en politique qu'en science, en littérature ou dans les arts.

Que V. E. veuille bien croire qu'elle a fait, sans le savoir peut-être, une grave offense à notre institution en la considérant comme antipatriote, mais notre dignité, justement froissée nous incite à répondre, comme nous venons de le faire, en des termes qui peuvent paraître sévères mais qui sont la fidèle expression de nos sentiments, qu'on nous permettra d'exprimer dans toute leur spontanéité. Nous ne reconnaissons à personne, sans exception, le droit de douter de notre amour pour la Patrie, ce serait tout autant nous dire que nous renions notre mère, l'offense serait si grande qu'il suffit d'y penser pour convenir qu'elle n'a jamais pu entrer dans la pensée de V. E. Dans toutes les occasions qui se sont présentées nous avons donné des preuves de ce que nous avançons et pour ne pas allonger la présente lettre, nous nous bornons à vous rappeler seulement la souscription ouverte en faveur du Mutilé d'Afrique et le télégramme que nous avons envoyé à V. E. comme représentant du pouvoir, au moment de l'heureuse fin des opérations militaires au Maroc.

Si nous n'avons pas manifesté plus souvent nos sentiments, cela est dû à la situation spéciale qui nous est faite en Espagne, où notre institution ne vit que grâce à une tolérance qui, tout en méritant notre reconnaissance, n'est pas ce à quoi nous avons droit, ainsi que nous vous l'avons exposé dans les demandes datées de mai 1924 et 1927. Nous réclamons, en effet, pour être mis sur le pied de légalité la plus parfaite comme c'est le cas dans tous les pays où la Fr. Maç. existe et où elle est considérée et respectée comme elle mérite de l'être.

La Maçonnerie, Excellence, a pour principes la pratique du bien dans toutes ses manifestations, l'amour de la Patrie, la pratique de la vertu, la bienveillance et l'affection entre les hommes, la tolérance en matière religieuse et politique, le respect des lois établies ; aussi reçoit-elle dans son sein tous les hommes sans distinction d'opinion, de confession, de nationalité ou de race, pourvu qu'ils soient honnêtes et de bonnes mœurs.

Son internationalisme est basé sur le sentiment chrétien d'union entre les hommes de bonne volonté, cherchant à créer une entente entre les Nations en vue d'empêcher que le sang soit répandu dans des luttes fratricides.

Elle cherche à faire régner la Paix universelle tant désirée qui permettra de vouer toutes les énergies à la conquête des améliorations sociales et sur laquelle sera construit le monde futur où nous espérons voir se réaliser la vraie fraternité entre les hommes, pour le plus grand bien de l'Humanité.

En priant V. E. de m'excuser du dérangement que lui aura occasionné la lecture de la présente lettre, convaincu que sa claire intelligence saura lui donner toute la portée que je me suis proposé de lui donner en l'écrivant, je forme des vœux pour que le Gr. Architecte de l'Univers lui conserve une longue vie.

(Signé) : *Le Gr. Maître*
Président du Souv. Cons. de Gouv.
F. ESTEVA.

ÉTATS-UNIS

Les deux articles que nous publions ci-après ont paru, respectivement, en février et mars 1927 dans *The Builder*, organe de la « National Masonic Research Society » St. Louis, M. O.

Ils ne sont donc pas de date récente et nous nous serions dispensé de les reproduire ici s'ils n'offraient un intérêt particulier dans la comparaison des tendances manifestées par les auteurs ainsi que par leur divergences dans l'interprétation d'un point de doctrine que les Gr. LL. anglo-saxonnes considèrent comme capital.

Une série d'articles, sur ce même sujet, publiés dans cette intéressante revue nous montre que ces différences de conception ne sont pas particulières aux FF. mais encore que certaines Gr. LL., si l'on en croit les auteurs, sont plus fidèles que d'autres au dogme religieux.

Est-il désirable d'atteindre à l'unification universelle de la doctrine maçonnique ? En tous cas le moment ne semble pas encore venu d'en tenter la réalisation et le but que s'est proposé l'A. M. I. de grouper les Obédiences maç. en Association sur la base de ce qui leur est commun, laissant de côté tout ce qui les divise et se refusant toute ingérence dans le domaine intérieur des puissances adhérentes, apparaît comme le plus sûr moyen de réaliser, un jour, cette unité par la compréhension mutuelle préalable des Fr. M. de race, d'éducation et de mentalité différentes ; compréhension qui n'est possible que si les rencontres sont fréquentes entre les FF. sincèrement animés de l'esprit de fraternité universelle.

Les Gr. LL. américaines comptant dans leur sein des milliers de Fr. M. qui n'ont entre eux que fort peu de contact, courraient grand risque, si elles tentaient de consulter leurs membres par un plébiscite, de voir leur dogmatisme battu en brèche par une quantité de Fr. M. dont la pensée libre et la haute culture ne consentiraient pas à s'effacer devant la lettre d'un landmark.

Il est regrettable que nos FF. des Etats-Unis se tiennent volontairement éloignés des autres FF. Maçonneries qu'ils considèrent, trop facilement et sans contrôle suffisant, comme Maçonneries irrégulières, uniquement parce qu'elles estiment que le respect de la tradition n'exige pas qu'on impose la substitution de tel landmark à l'esprit initial qui anima les fondateurs de l'Ordre.

Fondements maçonniques

par le Fr. C. H. Briggs, Ex-Gr. Maître, Missouri.

Dans sa demande, le profane déclare qu' « il croit fermement au seul Dieu vivant et véritable qui existe ». Et il prend des engagements, la Bible ouverte devant lui. On lui dit qu'elle est l'une des Grandes Lumières; qu'elle est l'inestimable don de Dieu à l'homme — et qu'elle sera la norme et le guide de sa foi comme de ses actes. On lui enseigne aussi qu'aucun maçon ne doit jamais aborder quelque entreprise importante ou de grande envergure sans avoir invoqué préalablement l'aide et la grâce de la Divinité. On lui enseigne encore que l' « Œil qui voit tout » pénètre jusque dans les replis les plus intimes du cœur humain et nous récompensera selon nos mérites. Le serment par lequel il contracte chacune de ses obligations est une invocation solennelle à Dieu, en personne, envers qui il se reconnaît entièrement responsable. Il y a quelques dix ou douze ans, le Professeur Leuba de « Bryn Mawr College » nous raconta que la moitié des professeurs des principales universités et principaux collèges de son pays ne croient pas en un Dieu personnifié. Lorsqu'un rédacteur d'un journal religieux le cita comme étant un athée il repoussa avec indignation cette imputation, mais déclara qu'il ne croyait pas en un Dieu personnifié répondant aux prières. La Franc-Maçonnerie, elle, y croit. Ce professeur ne serait pas admissible comme candidat-maçon dans le Missouri. La Franc-Maçonnerie se fonde sur une ferme croyance au Dieu de la Bible. Libre à tout Franc-Maçon d'interpréter à sa manière les enseignements de la Bible concernant Dieu, mais du moment où il repousse l'autorité de la Bible concernant Dieu, il est temps pour lui de se retirer de l'Ordre. Dans les procès-verbaux de la Gr. L. du Missouri de 1888, aux pages 46 à 49, nous trouvons un cas de l'espèce. Un Fr. fut exclu de la Loge de Monroe, n° 408, pour « avoir dénié l'autorité divine de la Sainte Bible », pour « n'avoir pas cru à l'existence de la Divinité ». Sa propre déclaration au cours de sa mise à l'épreuve était qu'il ne croyait à aucune partie de la Sainte Écriture ou Bible comme étant la révélation de Dieu ; qu'il ne croyait pas au Dieu de la Bible. Le juge Noé M. Givan, Ex-Gr. M. présenta le rapport de la « Commission des appels et griefs », appuyant l'instance de la Loge de Monroe qui tendait à exclure le Fr. dont il s'agissait, et ce « rapport fut adopté par un vote à main levée, à l'unanimité ». Le rapport citait, en l'approuvant, la déclaration de Mackey que « c'est un « landmark » (principe maçonnique) qu'un « Livre de la Loi » constitue un élément indispensable du mobilier de toute Loge ». Mackey définit le « Livre de la Loi » comme étant « celui que, suivant la religion du pays, l'on croit contenir la volonté révélée du Gr. Architecte de l'Univers ».

On peut faire valoir que Mackey et la Grande Loge du Missouri exagèrent, que d'autres Grandes Juridictions peuvent considérer la Bible simplement comme un symbole n'ayant rien d'impératif. En ayant plus de tolérance on peut nuire à la puissance. Mackey dit : « Dans toutes

les Loges des pays chrétiens, le Livre de la Loi » se compose des Ancien et Nouveau Testaments ; dans un pays où le judaïsme serait la foi dominante l'Ancien Testament seul suffirait ; et dans les pays mahométans, et parmi les Maçons mahométans, le Coran pourrait y être substitué. «

Le raisonnement de Mackey est juste ; il est maçonnique. Il est essentiel que nous ayons un « Livre de la Loi » contenant la révélation de Dieu. Ainsi que je l'ai dit déjà, libre à chaque Maçon d'interpréter à sa manière le « Livre de la Loi ». Sa croyance en Dieu ne dépend pas de la Nature seule, mais il croit à un Dieu qui s'est révélé aux hommes. On exige de lui qu'il adresse ses prières à ce Dieu, et il est redevable de sa responsabilité personnelle vis-à-vis de « l'Œil qui voit tout, auquel le soleil, la lune et les étoiles obéissent, et sous l'attentive surveillance duquel même les comètes accomplissent leurs révolutions prodigieuses », de cet « Œil qui pénètre jusque dans les replis les plus secrets du cœur humain, et nous récompensera selon nos mérites ».

Nos traditions maçonniques nous ramènent au Temple de Salomon, le premier édifice durable élevé par des hommes pour y adorer le seul Dieu vivant et véritable. Le Roi Salomon croyait à un Dieu qui révèle sa volonté aux hommes. Il croyait à un Dieu qui, en personne, s'intéresse au sort de ses enfants. Il croyait à la prière et nous avons dans la Bible une prière sublime qui fait partie du Rituel du Grand Chapitre Suprême des États-Unis.

Ceux qui n'ont de Dieu que des conceptions vagues sont bienvenus à construire sur leurs grèves embrumées une morale plus sublime que celle de la Franc-Maçonnerie, s'ils y parviennent, mais qu'ils n'aillent pas nous demander d'abandonner le roc sur lequel notre Fraternité a toujours reposé. Ils nous disent qu'ils ne peuvent concilier la Genèse avec la Géologie. Nous le pouvons. Plusieurs versions orientales de la Création nous sont connues. Elles n'intéressent que les savants et ne pourront être vulgarisées. Mais il nous vient d'Occident un poème immortel. Avant qu'il n'ait reçu la lumière, l'apprenti à sa réception entend ces mots : Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. Et la terre était informe et déserte ; et l'obscurité régnait à la surface des mers. Et l'Esprit de Dieu passa sur la face des eaux. Et Dieu dit : « Que la Lumière soit » et la Lumière fut.

L'homme qui n'a pas foi en cela n'est pas apte à aller plus avant dans les mystères de la Franc-Maçonnerie. Il peut être un excellent Théosophe, un Boudhiste sincère, et par dessus le marché un homme moral, mais il ne peut être un Franc-Maçon dans le vrai sens du terme. Le poème dont nous avons cité un passage révèle les stades successifs de la Création jusqu'au moment où l'homme, fait à l'image de Dieu, s'avance pour accomplir sa mission et étendre son empire sur les choses créées par Dieu.

Seul le penseur superficiel considère la Genèse comme n'étant pas scientifique. La Géologie moderne a-t-elle pu découvrir des traces de vie

végétale antérieures à la vie animale ? Et cependant nous sommes convaincus que la vie végétale remonte plus haut que la vie animale, puisque celle-ci se nourrit aux dépens de celle-là. La Genèse, elle, est scientifique en ce qu'elle nous dit que la vie végétale a précédé la vie animale. Comment se fait-il donc que Moïse ait été un géologue en avance de trois mille ans sur son époque ? Les Francs-Maçons qui voient dans la Bible la révélation de Dieu n'ont pas de peine à croire que le même Dieu qui donna à Moïse sur la hauteur solitaire du Nébo une vue de la Terre-Promise a pu révéler d'un seul coup le processus de la création au visionnaire inspiré, élu par Lui, pour lui permettre de donner la Genèse à l'humanité.

L'ordre indiqué dans le premier Chapitre de la Genèse est exactement le même que celui développé par la Géologie Moderne, tel qu'un ange aurait pu apercevoir du haut de quelque endroit au-delà du monde le lent déroulement du formidable drame qui trouva son dénouement dans l'homme. Ce poème par lequel s'ouvre le livre de la Genèse est plus que trois fois millénaire et il nous apporte tout ce que nous savons de l'origine du monde et de l'homme.

Celui qui admet, ainsi que la Franc-Maçonnerie l'enseigne, que Dieu s'est révélé dans le « Livre de la Loi » n'éprouve aucune difficulté à croire que c'est l'inspiration divine qui dicta l'immortel poème à l'auteur de la Genèse. Celui qui ne croit pas à cette inspiration et cependant veut devenir un Franc-Maçon entreprend une œuvre vaine.

Il y en a d'autres qui ne peuvent accorder les théories de l'évolution avec les enseignements de la Franc-Maçonnerie concernant la Bible. Aucun terme usuel n'est peut-être plus confus que celui de l'évolution. Nous pouvons appliquer à l'évolution ce que Mark Twain disait de la Géologie en déclarant que c'était une science très intéressante parce qu'elle procurait les bénéfices du commerce de gros pour d'infimes placements en matière de faits. Mais nous n'allons pas faire un traité sur l'évolution. Elle ne nous intéresse ici que pour autant qu'elle porte sur la Franc-Maçonnerie. A cet égard on peut rappeler le défi, resté sans réponse, lancé par Bryan : « Des millions d'espèces animées que la science prétend connaître à ce jour, citez-moi un seul cas où vous avez créé une espèce nouvelle et féconde. »

J'attends que ce défi soit sérieusement relevé avant de repousser l'explication de la création donnée dans la Genèse. Le grand philosophe américain, Josh Billings, dans sa conférence sur le lait, posa le problème à peu près dans les termes suivants : « Le mulet est mi-âne et mi-baudet, et la Nature en resta là, découvrant sa méprise ». Car depuis des milliers d'années les hommes se sont servis de mulets qui sont toujours le produit du croisement de l'âne avec le cheval. Aussi cet utile animal reste-t-il « sans l'espoir d'une postérité ». Dans leur ardeur à expliquer les choses sans Dieu, les hommes se convainquent souvent aussi aisément que l'Irlandais qui, ayant trouvé une couverture du

Gouvernement marquée « U. S. », se dit : « Mais elle m'appartient ; ce sont mes initiales ; « U » pour Patrick et « S » pour Mc Carty ! »

Dans un portrait d'Edison paru dans une revue il y a un an ou deux, on nous disait comment il expliquait l'origine de la vie sur cette terre. « Elle doit avoir surgi comme une étincelle de quelqu'autre monde ». Ainsi Tyndal dans son fameux discours de Belfast, en 1874, prolongea son « regard en arrière au-delà de la limite de la preuve scientifique » pour discerner dans la matière « la promesse et la potentialité de toute forme de vie terrestre ». Il reconnaît le manque de preuves et ne jette aucune lumière sur la question : « Mais comment se produisit cette promesse et cette potentialité ? » Il ne fit qu'obscurcir son explication au moyen de mots dépourvus de sens. Il était conséquent avec sa philosophie déterministe, lorsqu'il déclara aux occupants d'un établissement pénitentiaire britannique qu'ils se trouvaient là où ils étaient à cause d'infractions à l'ordre social qu'ils n'avaient pu s'empêcher de commettre et parce que la société ne pouvait s'empêcher de les punir.

La Franc-Maçonnerie croit à un Dieu anthropomorphique qui est un libre Esprit, et qui a fait l'homme à son image — un esprit libre, responsable de ses actes vis-à-vis de Dieu. La philosophie déterministe ne peut s'harmoniser avec la Franc-Maçonnerie. Harry Emerson Fosdick, essaya, il y a un an ou deux, dans le *Ladies Home Journal*, d'établir une concordance entre l'évolution et la religion. Il y réussit à son entière satisfaction, mais je n'ai pu, quant à moi, découvrir où ni comment l'immortalité commençait dans la longue chaîne de la vie. Les évolutionnistes affectent de ridiculiser ce qu'ils appellent la théorie du Charpentier en ce qui concerne la Création, mais même cette théorie paraît plus raisonnable que ce que je devrais appeler leur théorie de l'Ermite suivant laquelle Dieu — si Dieu il y a — aurait observé le lent développement de la vie jusqu'à ce que le corps humain fut sorti de son évolution et y aurait ensuite introduit une âme immortelle. Voilà le point faible de l'évolutionnisme. Nous pouvons concéder que la structure physique de l'homme s'est développé de modalités de vie inférieures et que pour cette raison son corps est soumis aux mêmes lois générales de la naissance, de la croissance, de la nutrition et du dépérissement. Nous pouvons même admettre que la raison se développa dans les genres supérieurs de la vie animale, mais lorsque nous en venons à la nature morale de l'homme il y a une lacune qu'aucune théorie de l'évolution ne parvient à combler. La conscience, le sens du bien et du mal entre lesquels on peut choisir, la conception de l'empire spirituel, le sens de Dieu et les choses divines — tout cela distingue l'homme de toute autre forme de vie terrestre et confirme la version de la Création qui nous est donnée dans la Genèse, que la Franc-Maçonnerie a toujours admise et qu'elle n'abandonnera pas pour des théories non appuyées de preuves.

L'embryologie constitue l'argument le plus puissant présenté en fa-

veur de l'évolution, mais lorsqu'on l'examine minutieusement on voit qu'elle prouve uniquement l'harmonie de l'œuvre du Créateur :

Un Dieu, une Loi, un seul Élément
Un lointain et divin événement.
Auquel toute Création se rapporte

Il y a quelques années le Dr T.-H. Morgan, de Columbia University déclara :

« Nous enseignons trop de choses au sujet de l'évolution et de l'anatomie comparée. Il en résulte que les jeunes étudiants perdent leur foi en Dieu et la théologie. Cette tendance est prédominante dans les Universités de l'Ouest. Il est temps de mettre un terme à notre insistance sur la théorie de l'évolution. Nous devons nous rappeler que son seul fondement est l'anatomie comparée et que les données qui en forment la base sont discutables. »

Dieu a-t-il créé l'homme ?

« Un Frère lai » (pseudonyme d'auteur d'un article précédemment paru dans le *Builder*) en nous donnant sa « Conception de Dieu » s'exprime comme suit : « La Bible dit quelque part que Dieu a fait l'homme à son image. Je ne le pense pas, mais je crois que l'homme a créé Dieu à son Image.

En cela, il est d'accord avec le colonel Robert G. Ingersol, qui avait coutume de dire : « Un Dieu honnête est l'œuvre la plus noble de l'homme. »

Ce sarcasme d'Ingersol était aussi superficiel qu'irrévérencieux. Jamais l'homme n'a fait un Dieu honnête. Faisant allusion au Panthéon des Grecs, l'Evêque Hendrix de Kansas City disait : « Il n'y a pas un gentleman sur l'Olympe. » Car les hommes sont incapables de faire des dieux plus nobles et meilleurs qu'eux-mêmes. Notre « Frère lai » s'égaré lorsqu'il dit : « Si nous voulons retracer l'origine et le développement de la religion, nous trouvons d'abord que l'homme adorait les forces qu'il ne comprenait pas. Plus tard apparaît l'adoration d'idoles et de divinités anthropomorphiques. »

Un évolutionniste doit naturellement découvrir l'origine de la religion dans les superstitions les plus inférieures et les plus viles. Mais il ne fait que poser la question. Si nous acceptons la Bible comme une révélation de Dieu — et c'est là une vérité fondamentale de la Franc-Maçonnerie — nous possédons une version de la création de l'homme, et nous trouvons en lui un adorateur du seul Dieu vivant et véritable. Si nous récusons l'autorité de ce « Livre de la Loi », nous sommes dans l'ignorance la plus absolue au sujet des origines.

L'auteur de ces lignes a conscience d'être resté « lui-même » depuis au moins 74 ans (sauf les interruptions du sommeil), abstraction faite de quelques années pendant lesquelles il ne peut-être question de con-

naissance dans le sens strict du mot. Il croit ce que ses parents lui ont appris et il en est satisfait.

Ainsi notre connaissance de la vie humaine nous est donnée par l'histoire de manière plus ou moins incertaine. La paléontologie et l'archéologie peuvent jeter quelque lumière sur les siècles révolus, mais aucun art ni talent humains ne peuvent nous ramener aux origines.

La prétention des évolutionnistes que les religions commencèrent par les superstitions les plus inférieures et devinrent graduellement plus raffinées et plus parfaites jusqu'à ce que le monothéisme survint dans l'histoire de l'humanité, par le processus de l'évolution, non seulement n'a pas été établie, mais est contredite par l'histoire des religions. Chacune des grandes religions que le monde a connues est intellectuellement plus élevée et moralement plus noble dans ses premiers stades que dans son histoire ultérieure. Il n'est pas nécessaire que je refasse longuement l'histoire du Brahmanisme, du Bouddhisme, du Mahométisme — toutes ces religions accusent la tendance de la nature humaine à les corrompre plutôt qu'à les améliorer. La mission du peuple hébreu a été non pas de donner le monothéisme au monde, mais bien de conserver les révélations primitives de Dieu qui allaient s'éteindre tout autour d'eux.

Dans la rotonde de la Bibliothèque du Congrès à Washington plusieurs statues en bronze ont été élevées à la mémoire des conducteurs de la vie intellectuelle de l'humanité. L'une d'elles glorifie un Juif qui fut probablement l'homme le plus habile du monde en matière de religion. Ses lettres, qui existent toujours et sont beaucoup lues, révèlent une connaissance du Judaïsme, du Christianisme et du Paganisme plus complète que celle que nous trouvons dans les écrits d'aucun autre homme. A propos des hommes qui corrompent les religions, il écrit :

« Lorsqu'il connurent Dieu, il ne le glorifièrent pas comme Dieu ni ne furent reconnaissants : mais ils s'imaginèrent être homme et leur âme vaine s'obscurcit. Ayant la prétention d'être des sages ils devinrent des sots, et changèrent la grandeur du Dieu incorruptible en une image semblable à l'homme corruptible, aux oiseaux, aux quadrupèdes et aux reptiles. »

J'ai dit que l'homme ne fit jamais un Dieu honnête. Il ne peut créer des personnages supérieurs à ce qu'il connaît. Shakespeare ne nous a pas donné un personnage qui comme élévation morale soit l'égal de Saül de Tarse. Le Satan de Milton dans le « Paradis Perdu » est un demi-dieu. On ne parvient pas à faire passer le Nazaréen dans la littérature. La tentative de Wallace constitue la partie la plus faible de son roman de Ben-Hur.

Un auteur lance ce défi : « Peux-tu, à force de chercher, inventer Dieu ? » Ce défi, l'homme ne l'a jamais relevé. Dieu est connu uniquement parce qu'il a été révélé. Le télescope, le microscope, l'analyse spectrale ne traitent que de la matière. Dieu est Esprit. L'homme a un corps, mais il est une âme vivante faite à l'image de Dieu. C'est pour-

quoi il peut connaître Dieu, parce que Dieu peut se révéler à son enfant.

La Franc-Maçonnerie considère la Bible comme le don inestimable de Dieu. L'homme n'a jamais découvert Dieu. Mais celui à qui Dieu s'est révélé trouve à chaque instant la confirmation de sa foi. A celui-là « les cieux annoncent la gloire de Dieu et le firmament montre son œuvre ». Képler, lorsqu'il saisit les grandes lois qui régissent les corps célestes, s'écrie : « Je repense la pensée de Dieu ! ». Nous connaissons Dieu par la Bible ou nous ne le connaissons pas. Toutes spéculations humaines concernant Dieu qui ne se basent pas sur la révélation qu'il nous a faite et que nous trouvons dans la Bible sont pure imagination.

C'est la Franc-Maçonnerie qui a fondé les institutions américaines. Les esprits dirigeants, en ces temps héroïques, étaient des membres de notre Fraternité. Le serment légal par lequel les citoyens sont installés dans une charge publique, est une invocation solennelle au Dieu Tout-Puissant envers lequel ils se reconnaissent responsables : Lorsque Washington fut installé dans ses fonctions de Président, le serment requis fut reçu par le Chancelier Livingstone, Gr. Maître de New-York, et Washington baisa la Bible apportée de la Loge de St-Jean. Alors que l'Eglise et l'Etat sont séparés dans notre pays, notre Constitution a reconnu le Dimanche. La vérité est de deux sortes. L'Astronomie, la Chimie, la Géologie, la Biologie sont des termes dont nous servons pour la classification de ce que l'homme a appris par l'étude de la Nature. Ici, l'homme est abandonné à ses méthodes propres sans autre secours et en cela il accomplit le commandement divin qui lui fut donné à l'origine d'étendre son empire sur la terre et la nature. Il peut peser des mondes, mesurer des espaces interplanétaires, il peut dompter la vapeur et l'électricité, mais il ne peut découvrir Dieu. Dieu n'est connu que parce qu'il s'est révélé et la Franc-Maçonnerie trouve dans la Bible la révélation de Dieu que chaque Franc-Maç. est libre d'interpréter pour lui-même.

L'IDÉE DE DIEU

par le Fr. A.-H. Norris, de Pensylvanie

La discussion de cette question dans des articles précédents du *Builder* a été des plus intéressantes.

L'auteur de l'article « Principes fondamentaux de la Fr. Maç. », publié dans le numéro de février, s'est, à mon avis, un peu écarté du véritable sujet que l'on aurait pu énoncer ainsi :

Quelle est la conception de Dieu que l'on exige d'un profane lorsqu'il est appelé à faire sa profession de foi à son entrée dans l'ordre ? »

Un « frère lai » définit de son mieux l'idée qu'il se fait de Dieu et demande si sa définition est admissible dans les loges.

Le Très Vén. Fr. Briggs la déclare inadmissible parce que la Fr. Maç. enseigne la croyance au Dieu de la Bible. Le Fr. Briggs omet cependant de définir exactement le Dieu de la Bible qu'il oppose à celui

proposé par « Frère lai », tout en déclarant ce dernier contraire aux principes de la Fr. Maç. Si donc nous admettions provisoirement que le Dieu de la Fr. Maç. doit être le Dieu de la Bible, nous ne serions guère plus avancés.

Le Fr. Briggs n'apporte d'ailleurs à l'appui de sa thèse que le compte rendu d'un jugement maçonnique rendu au Missouri en 1888. La Grande Loge du Missouri est peut-être sans appel au Missouri, mais le même problème se posant en Pensylvanie ou au Nouveau Mexique, ne serait nullement résolu pour la cause, si l'on tient compte du fait que la question à résoudre est celle-ci : « Quel est le minimum de croyance en Dieu exigé par le rituel de la Maç. Anglo-Saxonne ? »

Si nous supposons encore une fois que le Dieu de la Bible est le Dieu de la Fr. Maç., il est évident qu'il faut connaître le Dieu de la Bible avant de se ranger pour ou contre. Le Fr. Briggs semble se baser sur l'hypothèse que tout le monde est d'accord sur la nature et les attributs de cette divinité. Mais la Bible par elle-même est loin d'offrir des précisions indiscutables sur ce sujet : D'après le Fr. Briggs, la Bible étant inspirée de Dieu, il s'en suit que toutes les assertions au sujet de l'Être suprême doivent être précises et exactes.

Examinons donc d'abord le tableau de Dieu que nous fournit l'ancien testament et en particulier les livres de l'Exode, du Deutéronome de Josué et de Samuel : Ils nous présentent une divinité jalouse, tyrannique et capricieuse menaçant de ses foudres ou détruisant ses adversaires sous le plus léger prétexte. Nous voyons ce Dieu frappant Miriam de la lèpre à la suite d'une querelle de famille avec son frère Moïse ; se laissant apaiser lorsque Phinées transperce de sa lance Zimri, le fils de Salu et la femme Madianite que celui-ci avait prise ; punissant de la peine de mort en masse toute infraction aux pratiques rituelles imposées ainsi qu'il ressort du cas de Koré, Dathan et Abiram, ou de celui des hommes de Beth-Schémesch, dont 50.000 périrent parce qu'ils s'étaient permis de regarder dans l'arche de l'Alliance à son retour du pays des Philistins, ou de celui d'Uzza qui de bonne foi étendit la main pour soutenir cette même arche qui menaçait de chavirer sur le chariot sur lequel on la transportait.

Mais, outre ces faits personnels, il faut encore noter l'approbation, parfois l'ordre précis donné aux Israélites d'attaquer des villes et des villages et de massacrer systématiquement hommes, femmes et enfants comme il fut fait à Jéricho, à Ai, et plus tard au pays des Amalécites ; et quand la guerre civile déchirant le peuple d'Israël les autres tribus attaquèrent par deux fois la tribu de Benjamin furent repoussés avec de lourdes pertes et finalement après une troisième bataille, annihilèrent presque entièrement les tribus de Benjamin.

Et ces quelques exemples n'épuisent pas la longue et monotone liste de guerres et de massacres contenus dans la première partie de l'Ancien Testament depuis l'Exode jusqu'aux guerres de David que

Jéhovah semble avoir si fort approuvées ; il suffit de lire ces livres pour s'en rendre compte.

Puis sans nous arrêter aux étranges apparitions de Dieu à Abraham et à Jacob, que penser du Dieu qui rencontrant Moïse à l'auberge voulut le tuer, mais qui se calma à la vue du sang offert par la femme de Moïse dans la circoncision de leur fils ; du Dieu apparaissant à Moïse, à Aaron et aux anciens, ayant sous ses pieds « comme un ouvrage de saphir transparent comme le ciel lui-même », ou enfin disant à Moïse : « Tu me verras par derrière, mais ma face ne pourra pas être vue. »

Ce n'est pas dans une intention irrévérencieuse que nous soulignons ces passages : ils se trouvent tout au long dans le livre inspiré, tout le monde peut les lire. Ils constituent des difficultés réelles que l'on a souvent tenté d'expliquer et que seule l'admission d'une marge très considérable dans le degré d'inspiration des différents écrivains peut expliquer.

Ces tableaux anciens s'écartent beaucoup des idées exprimées plus tard par les prophètes et dans certains des psaumes, et ceux-ci à leur tour n'approchent pas de la conception élevée enseignée dans le Nouveau Testament. C'est probablement à cette dernière conception que pense le Fr. Briggs lorsqu'il parle du Dieu de la Bible, mais alors comment explique-t-il ou évite-t-il l'autre Dieu dont le portrait est également tracé par la Bible ?

Son argument se retourne contre lui-même, lorsqu'il écrit : « Tout maçon est libre d'interpréter à sa façon les enseignements de la Bible au sujet de Dieu, mais dès le moment qu'il conteste le fait que la Bible fait autorité en ce qui concerne Dieu, il est temps qu'il se retire de la Fr. Maç. »

Et plus loin : « Dieu n'est connu que par sa révélation, et c'est dans la Bible que la Fr. Maç. trouve la révélation de Dieu que chaque maçon doit alors interpréter par lui-même. »

D'après cette première citation donc, l'homme qui croit au Dieu jaloux, vindicatif, menaçant et dominateur que nous avons montré, peut devenir et rester un maçon, mais celui qui, comme notre « Frère lai » rejette ce tableau et s'efforce par le raisonnement et la philosophie de se former une idée d'un Dieu moins anthropomorphe, moins affligé de passions humaines peut-être, mais possédant néanmoins les attributs du Dieu des dix commandements et des prophètes, doit être banni et expulsé.

Cela semble passablement absurde.

Quant à la seconde citation, si la Maçonnerie trouve dans la Bible la révélation de Dieu et que ce Dieu doit être compris comme reflétant l'être moral qui a décrété le décalogue, ou le bon père céleste des évangiles, alors il est clair que le maçon n'est plus libre d'interpréter Dieu à sa guise et qu'il doit accepter l'interprétation à lui offerte par la Maçonnerie.

Ce serait triste si c'était vrai, mais n'étant pas vrai, c'est ridicule.

Nous ne voulons pas ici disserter sur la Bible et la Fr. Maç. ou sur le point de savoir si la Maç. est tenue de croire la Bible divinement inspirée au sens littéral du mot comme le voudraient les « fondamentalistes ».

La question doit cependant être examinée si l'on veut atteindre une conclusion logique au sujet de la latitude dans la conception individuelle de Dieu qu'il convient de tolérer chez un maçon. Il n'existe dans tout le rituel, qu'un seul passage pouvant être interprété comme impliquant que la Bible serait inspirée, dans le sens que c'est Dieu seul qui parle dans le texte, et que la pensée de l'auteur n'est pas réflétée dans le texte sacré. Il y est dit que « il fit à l'homme le don inappréciable de la Sainte Bible ». Cette phrase elle-même n'est pas parfaitement claire, et si le point de vue des « Fondamentalistes » de l'ordre maç. est le seul vrai, elle devrait être modifiée.

Si tel n'est pas le cas, elle peut rester inchangée à moins que ceux que l'on pourrait dénommer les Modernistes n'adoptent la même attitude que leurs FFr. fondamentalistes en insistant que seul leur point de vue doit prévaloir.

Je pense que même notre « Frère lai » admettrait que la Bible est un livre inspiré de Dieu. Je me hasarde à émettre cette opinion que j'ai formée à la lecture de son article, mais sans autre autorisation : Par contre, elle n'est pas inspirée au sens que chaque parole qu'elle contient serait la parole même de Dieu, mais au sens que toute œuvre de réelle valeur est inspirée. Dans ce sens là, Confucius, Bouddha, Socrate, Platon, étaient inspirés, ainsi que Aristote, Galilée, Copernic et des centaines d'autres qui ont ouvert des horizons nouveaux à la pensée et reculé les bornes des connaissances humaines. Dans ce sens là la phrase rituelique ne présenterait aucun obstacle.

L'argument le plus important qu'apporte « Frère lai » à l'appui de sa thèse est contenu dans l'un des derniers paragraphes de son article où il s'exprime comme suit :

« Attendu que l'on ne m'a pas demandé de définir en termes précis le Dieu en qui je crois et en qui j'ai confiance, je ne conçois pas que quiconque puisse me faire grief du fait que je m'en forme une idée différente de la sienne.

» Je ne demande à personne d'abandonner son Dieu pour le remplacer par le mien, pour rester dans l'Ordre. Je respecte les opinions des autres. Ils se rapprochent vraisemblablement autant de la vérité que moi-même, et je leur laisse volontiers tout le bonheur qu'ils peuvent trouver dans la contemplation de leur Dieu. Je n'en demande pas plus pour moi-même. »

Le profane n'a pas été appelé à préciser sa conception de Dieu : la Fr. Maç. n'a pas le droit d'exiger de lui de telles précisions.

Or, puisqu'il n'a jamais été question pour lui de décrire le Dieu

auquel il croit, de quel droit les Maçons viendraient-ils par la suite lui imposer des affirmations dogmatiques sur ce qu'il doit ou ne doit pas croire sous peine d'être exclu de la Fr. Maç. S'il n'envisage la Bible que comme un chef d'œuvre philosophique, ou historique ou littéraire, ou tous les trois réunis, que nous importe pourvu qu'il sache utiliser les leçons qu'il en tire pour son propre compte pour s'en faire une règle de conduite et des convictions intimes.

On nous a déclaré nettement que la Fr. Maç. n'était ni une religion ni une secte, à moins que la croyance en un seul Dieu vivant — pour ce que ces mots peuvent signifier — n'en fassent une religion.

Pour autant qu'un frère croie en quelque chose qui lui est intelligible à lui-même et qu'il puisse en toute sincérité appeler Dieu, peu importe si les autres le comprennent de la même façon ou pas. Pour lui c'est Dieu, et c'est la seule chose qui compte.

Nous avons grand besoin de tolérance, de moins de critique dogmatique, de plus de respect des opinions des autres, d'une interprétation plus intelligente du rituel que par le passé. Certains l'interprètent dans un esprit étroit et sectaire : d'autres, plus nombreux hélas ! sont trop indifférents pour tâcher de le comprendre ou de lui trouver une signification qui les touche réellement.

Que chacun se représente Dieu à sa façon : Le Grand Architecte de la Fr. Maç. représentera alors un résumé des croyances de tous les maçons et comme tel il en sera bien la désignation symbolique universelle.

Il vaut infiniment mieux qu'un homme rejette la notion d'inspiration comme la comprennent les « Fundamentalistes » et qu'il croie en un Dieu bon et juste, que de croire que chaque mot, chaque phrase, chaque expression de la Bible est la parole même de Dieu, et d'être ainsi forcé d'accepter le terrible Dieu vengeur et sanguinaire que nous présentent certaines parties de la Bible.

LA LETTRE G.

Extrait du journal *Le Symbolisme*, sous la signature du Fr. A. Bédarride :

LA GÉNÉRATION.

Ce n'est pas à la légère que les anciens Egyptiens firent d'Isis, déesse de la Nature, le symbole de la fécondité sans cesse productive par l'action d'Osiris, le Dieu Soleil ; ce n'est pas par hasard que le culte de la Bonne Déesse se répandit plus tard dans le monde romain. Tout esprit cultivé pouvait y voir la représentation mythique du rôle de l'actif et du passif, et l'œuvre de génération qui en résulte.

Déjà, le Brahmanisme, sous une forme plus abstraite, avait montré Prakriti et Maïa, la grande illusion, manifestant toutes les potentialités de l'Univers sous l'influence du principe éternel masculin. La puissance plastique et passive du principe féminin du Cosmos est écrite là d'une façon indélébile.

La Chine, avec Lao-Tseu, formula en termes obscurs la vérité profonde : « La capacité productrice de la Nature, écrit le philosophe, est immortelle ; elle est la mère mystérieuse ; elle est la porte (par où tout arrive à l'existence). C'est la racine de tout ce qui existe. Éternellement vivante, elle exerce sa faculté créatrice sans effort. »

Plus près de nous, chez les Grecs, Deméter fut, surtout pour le vulgaire, la personnification de la Terre et la déesse de l'agriculture, mais le rôle qu'elle joue dans les mystères d'Eleusis ; avec le mythe de Coré, le symbolisme du grain qui meurt dans la terre pour renaître à la vie nouvelle, sous forme de plante, la rattache non seulement à l'idée de l'immortalité, mais aussi à celle de la fécondité et de la génération. Pan, Dieu des troupeaux pour les profanes, fut, pour les philosophes, le Dieu de la Nature, représentant de l'harmonie universelle et du caractère multiple de la Vie dans l'Univers.

Il s'agit toujours, ici, de la génération des êtres : et, pour ceux qui pensent, cette génération des êtres va être prise comme prototype de celle de l'Univers et lui servir d'explication symbolique.

Hésiode, dans sa Théogonie, nous parle, en un langage poétique, de deux grandes figures cosmogoniques : Chaos et Eros. Chaos, ce n'est pas un mélange informe, c'est plutôt le néant, où rien n'existe, le vide, l'abîme ; Eros, sous son aimable apparence, c'est l'élan vital, la tendance à la production. Sous la fable se montre clairement la pensée abstraite, comme dans les dieux védiques, sous un naturalisme transparent, se précise l'action des forces de la nature. Même dans le polythéisme actuel de l'Inde, les Brahmanes ne se gênent pas de montrer, et les gens cultivés de voir, les grands principes cosmiques ou abstraits contenus dans les multiples dieux.

Mais, pour le vulgaire, le symbolisme élémentaire et accessible, c'est le symbolisme sexuel : celui du phallus et du cteis. Les peuples les plus grossiers, faute de compréhension, se jetteront ainsi dans les superstitions les plus honteuses et les plus dégradantes, notamment dans l'Orient méditerranéen, ou aux Indes. D'autres, plus intelligents, comprendront qu'il ne s'agit pas de sanctifier l'immoralité, mais d'employer une allégorie derrière laquelle se déploie une théorie profonde et haute.

Au point de vue de la biologie, tout montre l'importance capitale du phénomène par lequel un être transmet sa propre existence à un autre par la voie de la génération, et entretient ainsi la perpétuité des formes et du plan de la vie : « L'être vivant, écrivait Claude Bernard, est caractérisé à la fois par la génération et la nutrition ; il faut réunir

et confondre ces deux ordres de phénomènes, et au lieu de créer deux catégories distinctes, nous en faisons un acte unique dont l'essence et les mécanismes sont pareils. C'est dans cette pensée que l'on a pu dire que la *nutrition n'est qu'une génération* continuée. » Il n'est donc aucun vocable qui puisse mieux exprimer le développement de la multitude des êtres vivants, végétaux et animaux, par métaphore, celles des substances inorganiques, et, par symbolisme, la vie et l'origine de l'Univers.

La Maçonnerie, elle, avec ses deux colonnes J. et B., a maintenu et affirmé l'opposition dans l'Univers et l'union de l'actif et du passif pour engendrer les effets les plus divers ; elle s'efforce, sous un langage familier et par des expressions empruntées à la construction, de placer sous les yeux de ses apprentis, des images et des signes, qui, à défaut de la pleine compréhension des principes, leur en donne au moins une idée.

Mais dans aucun texte de notre Ordre ne se trouve mentionnée la conception de *création*. Bien plus, certains l'exclueraient au profit de la *génération*, s'il faut en croire les textes d'Albert Pike.

Pour la théorie hermétique, nous retrouverons des indications précieuses dans les savants ouvrages d'Oswald Wirth, que l'on consulte toujours avec fruit en pareille matière. « L'être-non-être, fondamental et primordial, est représenté par un cercle O, idéogramme de l'alun des alchimistes — c'est l'éther, dit-il, substance universelle qui constitue l'essence des choses..., fondement en quelque sorte immatériel de leur matérialité. » La même conception est envisagée, au point de vue mystique, dans les ouvrages attribués à Hermès Trismégiste. C'est la vibration dont nous avons parlé au chapitre précédent, qui, dans ce milieu indifférencié et amorphe, va engendrer la vie dans le Grand Tout. Lumière — métaphysique — diront certaines écoles, notamment l'école kabbaliste, qui l'appelait Aor Ensoph, elles en firent une véritable radiation divine, antérieure aux formes manifestées de la Divinité, comme chez les Hindous Parabrahm en face de Brahma.

Il ne faut pas nous étonner si les Brahmanes professent indifféremment, ou même simultanément, la théorie de la lumière ou celle du son, comme ayant engendré l'Univers manifesté, qui n'est, pour eux, qu'un développement de « l'idéation divine ». La production de l'Univers peut être considérée au point de vue musical aussi bien qu'à celui de la forme ou de la couleur — ou même du nombre.

Nous avons parlé, au chapitre traitant de la géométrie, des relations existant entre les sons et les formes : sons et couleurs ne sont d'ailleurs que des vibrations d'une amplitude et d'une fréquence différente. C'est seulement la structure de nos organes qui nous fait opposer les unes aux autres : avec des oreilles et des yeux autrement organisés, nous verrions peut-être les vibrations que nous appelons maintenant sonores, et nous entendrions ce que nous nommons couleurs. Les théosophes, dont les

attaches avec la philosophie Védanta sont bien connues, ont consacré des pages intéressantes à cette question : notamment, Chatterji, dans la « Philosophie ésotérique de l'Inde » et Madame Annie Besant, dans sa « Construction de l'Univers ». La théorie chrétienne du « Verbe » ou « Logos » n'est probablement qu'une traduction de la théorie hindoue sur ce point. L'Évangile selon saint Jean n'est pas fait pour effaroucher les Maçons, même les plus libres-penseurs, puisque certaines traditions font encore porter à nos loges le nom de « Loges de Saint-Jean ».

Dans tout cela, pas trace du concept de création.

Il ne paraît pas déplacé de faire ici un rapprochement avec la III^e lame du Tarot, l'Impératrice, qui, d'après Éliphas Lévi représente la fécondité, la Nature, la génération ; d'après Christian, entre autre sens, la fécondité universelle de l'être et la Nature en travail. Le sens de génération, attaché à cette lame, se retrouve aussi dans les interprétations de Papus, avec celui de Mercure des Sages ; et Bourgeat mentionne expressément : germination, fécondation, génération, etc. Il faut observer que la lettre hébraïque correspondant à l'Impératrice est le *guimel*, la 3^e de l'alphabet, dont tous les Maçons doivent connaître l'affinité ésotérique avec le *gamma grec*, qui est notre équerre, instrument si fondamental dans notre géométrie constructive ; et la correspondance astrologique est la terre, ce qui confirme bien la donnée générale à un autre point de vue.

Cette fécondité génératrice est mise en œuvre par l'action primordiale et incréée, que caractérise notre lettre J, le *iod* de la Kabbale, et que nous verrons représenter par l'interprétation *gravitation*, comme énergie la plus profonde de l'Univers.

Ce n'est pas ici la place d'un cours de biologie. Sauf certains cas particuliers, où la production des nouveaux êtres se fait par une sorte de dédoublement (Scissiparité), la majeure partie des êtres vivants — plantes ou animaux — proviennent d'un œuf ; le phénomène de la fécondation a été produit artificiellement sur les œufs d'oursins par Delage, sur les œufs de batraciens par Bataillon ; mais, pour cela, il faut toujours l'œuf comme point de départ, bien qu'il « ne contienne pas tout son futur », suivant l'expression de Delage lui-même, et que sa segmentation, de plus en plus complexe, puisse être modifiée par les circonstances, ou même par la main de l'homme.

À une époque, qui n'est pas bien éloignée de la nôtre, le biologiste Pouchet se rendit célèbre par des expériences curieuses sur certaines macérations organiques, et en tira une théorie de la *génération spontanée*. D'après lui, les êtres pouvaient, au moins dans les formes élémentaires, surgir sans germe... Le matérialisme crut alors avoir triomphé du *vitalisme* et de l'*animisme*. Tout venait de la matière, l'âme et Dieu n'étaient plus que des mots creux et vides de sens... Le savant Pasteur, en tête de l'école opposée, battit en brèche la théorie de Pouchet.

C'est, qu'en réalité, les sciences positives montrent bien l'absurdité

des vieilles doctrines du spiritualisme classique et théologique, comme incompatibles avec les résultats des découvertes modernes ; mais elles ne peuvent aller au delà, car ce serait sortir de leur domaine pour empiéter sur d'autres, dans lesquels les procédés d'investigations et de recherches sont complètement différents. Et je citerai encore Berthelot, qui ne peut être suspect en la matière : « On a même déclaré que la pensée et le sentiment moral seraient les produits, les sécrétions, a-t-on dit, de l'organisme : ce qui n'est ni clair ni logique. Car, entre les deux, il n'y a aucune commune mesure possible. Il n'existe, je le répète, rien de commun entre notre conception de l'ordre spirituel et psychologique et notre conception de l'ordre matériel et physiologique. »

Rien de commun pour la science positive, s'entend : car, pour notre tradition, la clef de l'antinomie existe.

Le processus de la génération universelle devient plus clair, si l'on admet, non pas que la matière *produit* la vie et la pensée, mais que le même substratum *universel* dans un cas, atomique dans l'autre, les contient toutes trois ensemble : ne serait-ce pas ici la conciliation de l'atomisme de Démocrite et du monadisme de Leibniz ?

Et voyez ; bien des expériences ont montré que les substances inorganiques possèdent des propriétés que l'on croyait précédemment appartenir exclusivement aux tissus organiques et aux êtres vivants : de sorte qu'on est obligé d'admettre qu'elles sont *antérieures* aux combinaisons physico-chimiques de l'organisme ou aux imitations que l'on a pu en faire.

Le célèbre physicien anglais Thomson avait remarqué que les fils télégraphiques paraissaient « fatigués » après une certaine période d'emploi, et qu'un repos de quelques jours leur rendait leur conductibilité. Des observations populaires contiennent souvent une part de vérité profonde : les perruquiers nous parleront de rasoirs qui ne coupent plus, si on les fatigue ; les mécaniciens d'appareils qui se dérèglent, sans avarie visible, si on les surmène.

Mais des savants allemands, comme Heyn, Bulvod ou Brading, ont constaté de véritables *contagions* chez les métaux : bien curieuse l'histoire de ces voies ferrées devenant *cassantes* à la suite de contacts répétés avec des parties de rails déjà altérées : ou celle des boutons d'uniformes russes devenant friables et se brisant en mille grains : si un uniforme des régiments contaminés entrait dans un « dépôt » indemne, de nombreux cas de *maladie* se produisaient immédiatement sur les autres boutons.

Mais les célèbres expériences de Jagadis Chunder Bose, un savant physicien de Calcutta, sont véritablement topiques : elles montrent que la « réponse électrique à l'excitation » suit les mêmes lois chez une tige de métal recuit que chez une tige de chou-fleur ou un pied de céleri, que chez un animal vivant ou mort. Il a ensuite démontré que des stimulants ou des poisons (alcool, éther, chloroforme, cyanure de

potassium, etc.), produisent des effets caractéristiques sur des plantes et sur des métaux, jusqu'à de véritables phénomènes d'anesthésie.

Qu'est-ce à dire, sinon que c'est la nature entière qui est *vivante*, dans des conditions que nos moyens d'investigation ne nous ont pas encore permis de connaître toutes, mais qui n'en sont pas moins patentés. Plus que le grandiose mais froid système de Spinoza, telles pages de Diderot et de Goethe peuvent seules peindre de tels tableaux ; mais si l'on considère que cette Vie universelle, qui engendre toutes les vies particulières, se manifeste par la voie des atomes constitutifs de tous les corps, ne se trouve-t-on pas, à travers les *monades* de Leibniz, bien plus près des *archées* de Van Helmont ou de Paracelse que du vieux vitalisme de Stahl ou de l'animisme des spiritualistes classiques ?

Vie universelle ! « Le Monde, écrivait Alfred Fouillée, m'apparaît comme un effort sans fin, un *nisus* illimité, par conséquent, une volonté... C'est pour moi un être vivant, une *vie universelle* à laquelle nous empruntons notre propre vie... » Ne trouvons-nous pas, sous une autre forme, la même pensée dans Bergson, avec son *élan vital* ?

« De notre point de vue, écrit-il, la vie apparaît globalement comme une onde immense qui se propage à partir d'un *centre*... »

Que nous importe que les systèmes professés par ces philosophes soient en contradiction l'un avec l'autre ? Je dénie à tout homme, si éminent qu'il soit, le droit de prétendre que son système est une expression adéquate de l'intégralité de l'ordre naturel des choses ; il ne peut en être qu'une approximation et une manière de le traduire, en prenant, comme centre de gravité, une conception au lieu d'une autre, en mettant pourrait-on dire, l'accent tonique sur une note plutôt que sur la note voisine.

Nous, Maçons, armés de notre tradition symbolique, nous comprenons pourquoi, faute de pouvoir exprimer la vérité complète, il est pratique de la noter schématiquement par un symbole : l'onde immense, qui part d'un centre dans la vie universelle ? Mais l'hermétisme ne parle-t-il pas de ce « centre qui est partout » ? Et au fond, n'y a-t-il pas une conception corrélatrice dans notre vieil hexagramme, envisagé sous l'angle où nous sommes placés ici ?

Un triangle, la pointe en haut, enlacé avec un autre la pointe en bas ; au milieu, un point, ou la lettre *iod* : et nous épelons les mots de cet immense livre de la Nature : descente de la Vie universelle depuis ses sources mystérieuses et profondes jusque dans les êtres les plus divers, de l'impondérable au pondérable ; montée de la vie de tous les êtres vers la Vie universelle où elle retourne portant avec elle, dans la matière, la pensée par une graduelle et merveilleuse sublimation, qui rappelle celle dont parle la Table d'Émeraude : la matière de l'œuvre qui monte et descend, toutes choses engendrées d'une seule chose ? L'unité, principe évoluant en multiplicité féconde, et la multiplicité revenant à

« l'Unité-Vie en continuuel devenir, écrivait Guyau, le philosophe poète, continuelle expansion d'intensité et de fécondité ».

La lettre G, quand on l'interprète par Génération, *signifie-t-elle autre chose*, et n'avons-nous pas ici, une fois de plus, un des liens qui rattachent la pensée moderne à la sagesse antique ?

Armand BÉDARRIDE.

ITALIE

Par suite de l'arrêt du tribunal qui a jugé le procès de Zaniboni, le Gr. M. du Gr. Or. d'Italie, notre Tr. Ill. Fr. Domizio Torrigiani a été arrêté et condamné à cinq ans de déportation aux Iles Lipari.

Le Gr. M. de la Gr. L. Italienne, Raoul Palermi a dû quitter Rome et s'exiler en Sicile.

Nous apprenons, en outre, que le Gouvernement italien a déporté le Fr. Ettore Ferrari, Gr. C. du Sup. C. du Gr. Or. d'Italie, qui fut aussi Grand Maître, sculpteur célèbre, et une des figures les plus vénérables de l'Italie.

Le crime de Ferrari, que l'âge tenait éloigné de toute politique, consiste à être resté fidèle à notre ordre.

Nous envoyons un souvenir ému à Torrigiani, à Ferrari, et aux nombreux Frères victimes de la persécution en Italie ; nous faisons des vœux sincères pour qu'ils puissent bientôt rentrer dans leurs foyers et reprendre les travaux dans une atmosphère de liberté.

On nous dit que la *Revista Massonica*, organe du Gr. Or. d'Italie, frappée d'interdiction depuis longtemps, aurait recommencé à paraître et que les Loges qui avaient été fermées seraient autorisées à reprendre leurs travaux à condition que la liste de leurs membres soit remise aux mains du Gouvernement.

Toutefois, nous n'avons reçu, à ce sujet, aucune communication provenant de source maçonnique italienne et nous ne donnons cette information que sous toutes réserves.

ALLEMAGNE

La presse allemande continue à épiloguer sur le ridicule pamphlet du Général Ludendorf. Cette campagne pour « la suppression de la Franc-Maçonnerie » semble n'avoir donné aucun résultat.

La Gr. L. nationale a répondu sévèrement au nom des Francs-Maçons d'Allemagne et plusieurs journaux, parmi les meilleurs et les plus connus ont flétri, comme il convient, les propos ridicules et les calomnies du général.

JAPON

Quoique d'après la loi japonaise, les sociétés secrètes soient interdites, parmi la population étrangère de ce pays, les Maçons ont été autorisés par le Gouvernement à se réunir à condition qu'aucun Japonais ne soit admis parmi eux ; le port d'un insigne est interdit ainsi que toute démonstration publique.

Grâce à cet arrangement la Maçonnerie n'a jamais eu aucun ennui avec le Gouvernement.

MEXIQUE

Extraits de *Fraternidad*, organe indépendant de la « grande Famille maçonnique » du Sud-Est du Mexique.

« Si nous voulons que la grande Famille maçonnique Mexicaine sorte de son inertie, de son inactivité, se montre, et exerce son action d'une manière franche, conserve et réalise les idéals de l'humanité, dans le milieu social où nous vivons, et en conséquence de son passé glorieux d'innombrables et grandes lumières, travaille pour le triomphe définitif de la liberté et de la justice, il est logique, nécessaire, indispensable d'avoir la plus étroite et la plus ferme union. Par les divisions, les désunions, le découragement aura sur nous une prise facile, et rien de grand, de solide et de durable ne couronnera notre œuvre. Il est nécessaire et urgent que la Maçonnerie forme en notre patrie aimée un front unique, une armée aguerrie : l'union indissoluble de tous les FF. en une grande et complète communion d'idéal, ainsi qu'une franche et indestructible fraternité sont nécessaires. Ainsi nous serons grands, forts et respectés, nous aurons une Maçonnerie agissante et nous serons dignes de nous appeler FF. MM.

» La fraternité est la pierre angulaire de la Maçonnerie. Comment se peut-il, comment peut-on comprendre le manque d'unité d'action entre FF. inspirés des mêmes désirs et travaillant en vue d'un but commun ? Nous savons tous que le sentiment, le besoin d'unification réside dans le cœur de l'immense majorité des FF. du Sud-Est ; pourquoi donc ce désir, ce bel idéal ne se cristallisent-ils pas en une belle réalité ?

» Il est temps de calmer les passions malsaines, il est l'heure d'en finir avec les vanités et les orgueils de toutes sortes : il convient de faire disparaître les égoïsmes, les intransigeances et les intrigues, d'éliminer ceux qui par intérêt, par crainte excessive ou pour toute autre cause, fétiches superbes et divins, se sont mués en arbitres des destinées de notre Auguste Institution dans le Sud-Est : notre institution ne doit tolérer ni maîtres, ni seigneurs, parce qu'elle est une association d'hommes libres et de frères.

» Ayons toujours présent à l'esprit que, sans l'unité d'action, sans une véritable union fraternelle, nous ne serons ni grands, ni forts et la Maçonnerie, ne sera qu'un mythe.

» Quelles sont les causes de cette désunion ? Quels sont ceux qui empêchent l'unification ? Quels moyens devons-nous employer pour la réaliser ? Voilà les questions que tout bon maçon doit se poser, donnant en même temps tout son zèle, sa bonne volonté, son enthousiasme, sa valeur sociale et son intelligence pour que l'union soit plus parfaite et plus réelle dans la grande Famille Maçonnique du Sud-Est du Mexique. Méditez bien cela et parlez haut et clair. Les colonnes de « Fraternité » sont à votre disposition. Établissons notre plan et faisons tous nos efforts pour faire triompher ce haut idéal d'Unification.

FRANC-MAÇONNERIE RUSSE A PARIS

La *Wiener Freimaurer Zeitung* publie une intéressante communication au sujet des Loges russes existant à Paris :

« L'hospitalité des maçons français du rite écossais contribua pour beaucoup à développer la pensée d'un réveil de la Maçonnerie russe.

» Le S. C. de France comprenant l'importante mission morale qui consiste à préparer la Maçonnerie dans la Russie future, a prêté son appui aux Maçons russes, qui peu à peu, sont parvenus à donner la vie à une organisation encore jeune, mais déjà importante, qui fonctionne sur terre française sous la dépendance du S. C. de la Grande Loge.

» Actuellement quatre ateliers travaillent à Paris, dont une loge de perfection, un Chapitre et un Aréopage.

» Ils travaillent au rite écossais et en langue russe. Les Maçons russes accentuent le côté religieux, encore qu'éloigné de tout dogmatisme et dégagé de toute considération de race et de confession.

« Dans les Temples le Livre Saint se trouve sur l'autel. Leurs travaux dénotent une activité zélée pour l'étude des principes maçonniques. Ils respectent la conscience de chacun et cultivent le sentiment de la fraternité. Tous les FF. savent quelle haute mission morale ils auront à accomplir quand la Russie jouira d'un régime normal. »

NICARAGUA. — LA MAÇONNERIE SE RÉORGANISE

La guerre civile qui désola pendant deux ans cette République étant terminée, la Souveraine Grande Loge Symbolique de Nicaragua a procédé à l'élection de son Collège de dignitaires et d'officiers.

Ceux désignés pour la direction de la Souveraine Grande Loge, sont les FF. suivants :

Grand Maître : Dr. Juan G. Gutiérrez.

Grand Maître Adjoint : D. Francisco Medal.
Premier Grand Surveillant : Colonel J. Carlos Carrera.
Grand Orateur : Dr. Enoch Aguado.
Grand Secrétaire : D. Antonio Ortega.
Grand Trésorier et Elémosinaire : D. Pastor Gutiérrez.
Grand Maître des Cérémonies : D. Carmen J. Pérez.
Grand Gardien du Temple : D. Sofonias Salvatierra.
Grand Porte-Etendard : D. Manuel Borge.
Premier Grand-Diacre : D. Frederigó Lopéz.
Second Grand-Diacre : D. Manuel Borge.

Nous souhaitons à tous les dignitaires élus le meilleur succès dans l'accomplissement de leurs fonctions, et à la Souv. Gr. L. de Nicaragua, la plus grande prospérité.

FRANCE

Le Sup. Cons. du Rite écossais ancien et accepté pour la France et ses Dépendances et la Grande Loge de France célébraient, le 27 décembre dernier, la Fête de l'Ordre écossais, au local maç. de la rue Puteaux, à Paris.

Les travaux furent ouverts à 18 h. par le T. P. S. G. Commandeur René Reymond, assisté du Tr. Ill. Fr. Maurice Monier, Gr. M. de la Gr. Loge de France.

Après l'introduction des députations des divers At. du 1^{er} au 33^e degré et des FF. visiteurs, les délégués au Convent international de l'A. M. I., ouvert l'après-midi même, firent solennellement leur entrée dans le Gr. Temple et assistèrent aux importants travaux de cette assemblée.

A l'issue de cette belle cérémonie, un grand banquet réunissant plusieurs centaines de convives était servi dans la crypte. D'excellentes paroles furent prononcées par les amphytrions et par leurs hôtes, laissant à chacun des participants un profond et durable souvenir.

Nous donnons ci-après les conclusions d'un rapport que présenta au cours de la tenue, le Tr. Ill. Fr. A. Pavaillon, Gr. Secr. de la Gr. Loge de France.

*
**

J'ai eu la curiosité de faire le relevé, depuis 1912, des questions mises à l'étude des Loges, pensant y découvrir un enchaînement, une méthode suivie, qui permette d'en fixer nettement le but. Posées d'après les besoins pressants de l'heure, et du moment, elles n'en rentrent pas moins chacune dans l'une des catégories des fonctions des phénomènes sociaux caractérisant l'action collective des hommes en société, soit par le Gou-

vernement soit par la production, soit par la croyance, soit par la solidarité, et permettent au courage réformateur, qui ne recule pas devant les prétendues impossibilités, de se manifester et de s'appliquer énergiquement à la lutte pour réformer, organiser. D'autres questions encore relèvent des phénomènes supra-sociaux, dépendant des individualités d'élite et sont du ressort de l'idéologie et de l'histoire de la civilisation, comprenant les manifestations esthétiques, morales et philosophiques, et présentent une répercussion nécessaire de l'action individuelle sur le fonctionnement social.

Je me garderai donc d'avoir la prétention de vous instruire en essayant d'examiner, devant vous, les faits sociaux de l'heure présente, un tel enseignement étant en dehors de ma fonction. Mais, je me crois autorisé à retenir que tous les progrès les plus immédiats, pour être définitifs, doivent être moraux et psychiques, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas que les hommes modifient leurs relations réciproques dans tous les domaines, mais doivent agir par leurs pensées et leurs actions de telle sorte qu'ils ne soient pas en contradiction avec un état social plus généreux, se rapprochant de l'harmonie des intérêts et de la participation de tous aux bienfaits de la civilisation.

Nous sommes maçons pour savoir que la valeur de notre vie, de notre temps, dépend moins de ce que nous avons obtenu que de la quantité de force et de volonté morale que nous pouvons dépenser pour avancer dans la voie du progrès moral.

Les plus grands parmi les hommes, parmi les peuples, ne sont pas ceux qui, satisfaits de ce qui leur a été transmis, mangent, boivent et produisent davantage, mais ceux qui se mettent au service des grandes idées morales de l'humanité avec une énergie plus grande que les autres, qui arrivent à répandre les idées morales, à les approfondir et à les faire pénétrer plus avant dans l'engrenage des luttes égoïstes pour l'existence : ce sont, sur le terrain économique, ceux qui savent lutter pour obtenir des institutions où il y ait plus de justice, plus de bonté. Cela est le Travail maçonnique.

Et c'est pourquoi je voudrais seulement inciter à penser, en essayant de vous exposer, pour marquer mon passage éphémère au poste de Gr. Sec. G. ce que vingt-six années de vie maçonnique m'ont appris sur ce qui constitue la *Valeur du Maçon* et la *Grandeur de la Maçonnerie Universelle*.

A une époque, qui est la nôtre, où de grands changements se préparent dans la manière de concevoir la vie sociale et les rapports entre les différents peuples du monde, si, avec confiance, nous sommes prêts à suivre les événements mondiaux qui se préparent, à nous enthousiasmer pour les questions palpitantes d'intérêt qui s'offrent à nos méditations, à affronter avec toute l'énergie qui est en nous les luttes nécessaires, il faut se souvenir qu'éternellement, et en dépit des réformes les plus radicales, la Société ne vaudra jamais que ce que vaudront les individus qui

la composent et que, dès lors, si nous voulons concourir, en tant que maçons, à former une humanité meilleure, nous devons être pénétrés, avant tout, de notre rôle de maçons, d'éducateurs qui veulent conduire l'humanité vers des buts plus élevés, en rétablissant la confiance, la sincérité dans les rapports des hommes entre eux, puisque la sincérité c'est de l'humanité pour les autres, c'est la beauté de la vie. Et c'est pour cela qu'en voulant cultiver *l'Art Royal*, le maçon montre qu'il donne à sa pensée une valeur suprême ; pour lui, sa pensée vaut, en tant que manifestation caractéristique de son être ; elle lui apparaît comme la résultante de son harmonie plus ou moins parfaite se manifestant à un moment de son évolution, se développant pendant son cours, pour disparaître avec lui et que, malgré qu'elle puisse être fugitive ou momentanée, quand il y porte attention, quand il y réfléchit, il constate qu'elle devient dominante, directrice, et prend une tendance active qui le mène à l'acte.

C'est par sa pensée que le maçon accroît sa vie et la dirige vers son Idéal qui est collectif, ce qui l'autorise à dire : c'est par la pensée que l'Humanité réalise ses plus belles actions et fonde ses plus nobles espérances.

Pour le maçon, il s'agit d'être homme, de parvenir à posséder sûrement sa pensée et sa liberté, d'en être maître par sa raison. Il pense. Il agit.

Il pense avec indépendance et courage, avec le sens des réalités, avec le pressentiment de l'Avenir. Il agit sûrement et efficacement en expérimentant une pensée dirigée par la recherche de la Vérité, par la soif de justice et de fraternité humaine, évitant les abîmes qui s'entrouvrent au-dessous de la conscience claire et d'où émergent les sentiments, les désirs, les inspirations.

Sa compréhension de la Beauté et de la Vie fixera en Lui des directives nouvelles qui détermineront son attitude devant les grands problèmes naissant d'une Société agitée, d'une Humanité imparfaite, sans permettre à sa pensée de chasser de son esprit les grands rêves et les grandes espérances.

Eveillée par les perpétuels problèmes que posent les faits, sa pensée le poussera à vouloir les résoudre, à modifier ce qui est, après l'avoir compris, et, excitée par tout ce qui la contredira, la blessera en lui faisant constater le Mal, le maçon ne s'y résignera pas, mais le combattra sans optimisme ni pessimisme, en tendant toutes ses énergies dans un effort libre, vers le meilleur. C'est en ajoutant sa pensée à ce qui est, qu'il pourra accomplir de lui-même, le bien qu'il veut et créera de la beauté.

A défaut d'un élan de Foi, la pensée du maçon, éclairée par la science et disciplinée par sa raison, l'oriente en toute liberté, pour fixer sur l'horizon le pôle de son destin. Et si vivre veut dire : aspirer à une fin, la liberté de penser du maçon lui donne le droit de choisir cette fin ; et l'idéal qui lui sert de directive dans sa vie, la choisira belle.

Il voit dans la Religion, l'élan, hors de l'être, de la pensée primitive. Il a le respect de l'idéal religieux, moment de la pensée dans son évolution. Il suit cette évolution dans le passé, ainsi que les transformations qui ont pu la faire dévier, et il comprend que la pensée humaine, rendue de plus en plus claire par la connaissance du réel dont la science n'a cessé de l'enrichir, devait amener la désagrégation des croyances. Sa vision, à lui, se transforme, le voile du mystère tombe.

Ce n'est pas dans un Paradis, perdu parmi des tourbillons d'étoiles, qu'il cherche le bonheur, et la Terre réhabilitée n'est plus un lieu de douloureuses épreuves.

Le maçon voit l'Humanité se fédérer pour organiser, ici-bas, la vie heureuse, chacun voulant jouir de son trop rapide destin. Et ainsi, devant lui, la pensée de plus en plus libre, de plus en plus vraie, transforme les institutions; l'autorité absolue chancelle, la souveraine volonté de la puissance populaire brise les hiérarchies.

Et, tout en suivant avec attention la dissolution des grandes idées collectives qui dirigent l'évolution sociale, le maçon sait que l'éducation est toujours apparue comme le corollaire des principes posés par les sciences spéciales et que les différentes étapes de l'Humanité sont marquées par des systèmes d'éducation dans lesquels se sont concrétisées les idées générales directrices de sa marche.

C'est pourquoi, le maçon, avec tous ceux épris de progrès, se préoccupe en premier lieu, de la mentalité future des jeunes générations, des aspirations toujours un peu vagues d'une époque... vers un idéal meilleur. L'homme futur sommeille dans l'enfant, et si le maçon tient à préparer un lendemain meilleur que l'angoissante journée, c'est par l'éducation qu'il entend discipliner les jeunes générations.

Perfectionner l'individu dans sa pensée, c'est rendre son action féconde et améliorer la société. Une génération ne se transforme pas par la transmission intacte des idées, des croyances, des traditions dont elle a vécu. Il faut le moyen d'établir sans heurts la transition entre le vieil état de choses et le nouveau. C'est là le Grand Œuvre !

Transformer la génération qui vient, c'est soulever un monde. Il faut trouver d'abord le levier et son point d'appui. Pour le maçon, le levier, c'est l'éducation; son point d'appui, l'idéal sur lequel cette éducation repose.

Idéal que la Maçonnerie présente aux êtres de bonne volonté. Idéal large, embrassant le développement intégral de l'individu, tant dans sa vie individuelle que dans sa vie sociale, et qui doit tendre à développer toutes ses puissances internes vers le dehors, de telle sorte, qu'en passant à l'acte, il projette pour ainsi dire sa force vivante et animée hors de lui-même.

C'est l'élargissement, avec la précision et l'élévation de sa pensée, appelant un déploiement parallèle de sa vie physique. C'est le développement de sa force nerveuse étendant son rayonnement extérieur. C'est

tenir son être en bonne forme, le développer harmonieusement en beauté. C'est s'épandre, en précisant et élevant sa compréhension de la vie dans sa forme attractive sociale la mieux caractérisée : le sentiment. C'est élargir autour de soi la sympathie, loi même de l'affectivité. En même temps, c'est s'affirmer, œuvre d'énergie, parce qu'il faut un effort puissant pour dégager sa personnalité hors des contingences déterminantes.

C'est œuvre de volonté, parce que l'extériorisation de ses puissances mène à l'action qui résume l'individualité robuste et saine, le caractère.

Et c'est ainsi que le maçon porte sa *valeur* en lui-même, qu'il est un foyer de pensée et d'action qui irradie autour de lui la force de sa pensée et la chaleur de son action, et que tous ceux qui viennent dans le champ de son activité éprouvent cette force et cette chaleur avec une intensité plus ou moins grande, comme ceux qui pénètrent dans le champ de cette activité sont pris sous le charme, qu'ils le veulent ou non.

Ah ! certes, le maçon ne se croit pas le centre du Monde. Il ne cherche pas seulement à satisfaire ses appétits, à se plonger dans les jouissances matérielles ; ses efforts ne tendent pas à éblouir les autres, à paraître plus grand qu'il n'est. Non ! *le maçon cherche la vérité avant toute chose. Il est altéré de lumière* ; il s'occupe des puissances qui l'entraînent à ses fins ; il veut, en sortant du vain bruit du monde, être libre, pour s'élever sur les cimes où le large espace lui donne une vision élargie de la vie. Et, pour arriver à cette heureuse perception, que fait-il ? Vous le savez. Le maçon rentre en lui-même pour se connaître, pour fortifier sa pensée, afin qu'elle puisse s'élever et qu'elle ouvre devant ses yeux des horizons infinis, des perceptions insondables, lui donnant l'impression profonde de l'Univers et de sa majestueuse unité.

Oui ! le maçon plane haut, libéré comme un dieu et se révèle à lui-même le but véritable de la vie, en découvrant en elle une immense poussée, une ascension glorieuse vers la perfection, le mieux-être, la Beauté.

C'est au maçon de comprendre l'Œuvre du Grand Architecte de l'Univers. Ce qu'un homme pense, il l'est. L'homme est la création de sa pensée.

Et puis, mes Frères, le Maçon sait qu'il est le produit d'un passé collectif ; le maçon sait qu'il est en marche vers une amélioration ; le maçon sait que tous les êtres sont autant d'échelons de l'échelle évolutive, dont il paraît être l'aboutissement, et qu'il est, actuellement un merveilleux perfectionnement de ses ancêtres préhistoriques ; le maçon sait qu'il est devenu le maître de forces qui opprimaient autrefois ses ancêtres et qui défendent à présent ses semblables ; le maçon sait que, chaque jour, des découvertes lui ouvrent des mondes inconnus, et, enfin,

le maçon sait qu'il peut rêver de la cité future où tous les êtres humains s'entr'aideront, où tous les peuples vivront en bonne intelligence, comme les membres unis d'une même famille.

Par conséquent, mes Frères, toute cette connaissance impose au maçon le devoir de contribuer à réaliser en lui-même, à éveiller en tous, les pensées de *justice*, de *bonté*, d'*amour* et de *beauté*, sans lesquelles l'*avenir* ne saurait être que la répétition du *passé*.

Il appartient donc au maçon lui-même d'avancer rapidement dans la voie où il s'est librement engagé pour atteindre l'idéal qu'il veut réaliser. C'est en se perfectionnant volontairement que le maçon devient une synthèse merveilleuse, un être de valeur. Et alors, alors seulement, le maçon comprend que son rôle est de faire la lumière dans un monde d'incertitudes et de ténèbres ; le maçon comprend qu'il doit aimer à agir dans les situations nettes, — non par des gestes équivoques où beaucoup s'agitent — parce qu'il tient à conserver son attitude de maçon dans toutes les circonstances ; et, partant, qu'il ne saurait être dupe du sens qui peut être donné à la parole en dehors de celui qu'elle possède, quand on détourne les mots de leur sens profond.

Aussi, *le maçon veut grandir* par l'observation et la réflexion, sans hésiter, sans douter, agissant toujours avec conscience, avec conviction, dans une direction unique, le conduisant vers un *but* noble et généreux.

C'est dans ces conditions, mes Frères, que, sans distinction et de partis et d'opinion, il ne peut y avoir qu'une pensée unanime, une pensée d'hommage au maçon, au *maître* de haute intelligence, de bonté obigeante, de sincérité courageuse qui a accepté avec autant d'indépendance intellectuelle que de confiance cordiale, un *idéal* qu'il a fait sien, un idéal de beauté, qu'il appelle au gouvernement de toutes ses démarches, avec l'assurance qu'aucune de ses pensées, de ses actions n'en serait paralysée ; et le maçon puise dans cet idéal de quoi alimenter la dignité de sa vie personnelle, son désir d'action. De cet idéal, le maçon en fait sa vie même ; et c'est enfin *cet idéal* qui *lui donne sa valeur de maçon*.

Voilà pourquoi, mes Frères, nous appartenons à un groupe de pensée, lequel place au-dessus de tous les partis, de tous les dogmes, de toutes les opinions, mais dans lequel aussi se rejoignent tous les esprits sincères, les esprits aux pensées vivantes, les esprits décidés à ne pas stagner.

C'est le groupe des Novateurs, des Créateurs qui veulent accélérer la marche de cette évolution inéluctable de la pensée libératrice et pacificatrice, et ils appellent tous les êtres humains de bonne volonté à guider leur vie sur son idéal collectif.

Ce sont ces groupements bien spéciaux qui constituent la Maçonnerie universelle et la montrent une grande directrice de pensées et d'actions prenant partout la tête du mouvement qui entraîne l'humanité vers une destinée meilleure.

Oui, mes Frères, car la Maçonnerie poursuit sa marche quand même au sein de divergences, de querelles qui s'éternisent, d'antagonismes qui se perpétuent et d'où naissent de nouveaux conflits, mais qu'elle veut apaiser, écarter à jamais, en offrant aux êtres de bonne volonté, aux jeunes générations qui cherchent leur voie, son idéal de sagesse et de bonté éclairée.

La Maçonnerie a pour mission de faire vivre la pensée, la pensée éclairée par l'intelligence, disciplinée par la raison, en vue de former des caractères énergiques et des consciences droites et bonnes. Par son idéal, présent à la pensée de tous les maçons, la maçonnerie exerce un contrôle permanent de leur personnalité et les incite à un effort suivi pour se perfectionner eux-mêmes et réaliser la beauté.

La Maçonnerie travaille à rapprocher tous les êtres, ne fait pas, vous le savez, de politique de partis ; mais, elle coopère, dans son souci de la vérité et de la justice, à toutes les œuvres capables d'améliorer la société et, par ses études sociales, elle est le plus grand élément de progrès.

Enfin, la Maçonnerie fait œuvre de paix et d'amour dans le monde. Elle ne fait ni œuvre critique, ni œuvre dogmatique. Elle s'écarte de l'erreur et n'envisage que tout le donné. Elle s'efforce, par son caractère universel, d'harmoniser les tendances ethniques. Elle n'est donc pas une doctrine que l'on adopte, ou un dogme que l'on impose, car elle a pour base la liberté.

Et, dès lors, mes Frères, vous le sentez pleinement, la Maçonnerie est tout ce que la compréhension humaine comporte de grand, d'élevé, de noble, et de généreux. La Maçonnerie, c'est la vie belle, unifiée, harmonisée, en soi et pour tous. C'est toute la nature humaine à la poursuite de la beauté.

Telle est sa grandeur !!

Continuons de travailler à enrichir les œuvres de la pensée, à cultiver l'art royal, à étendre l'influence de la Maçonnerie et son rayonnement intellectuel et moral. Réalisons-nous librement. Achéons de faire de nous des hommes. Le bonheur réside dans l'effort fait pour harmoniser nos actes et nos pensées, et la récompense consiste dans la satisfaction d'avoir été soi-même. Plus on avance dans la vie et mieux on comprend que, dans le détachement de soi-même est la raison véritable de vivre.

L'homme se prolonge dans la mesure où il sème pour l'avenir. *Soyons de bons semeurs !!* Nous aurons bien servi l'humanité et rempli notre destinée, si nous restons les coopérateurs fidèles et confiants du bien, si nous consacrons le meilleur de notre être au triomphe de la justice et au progrès de la vérité !!

UN CONGRÈS MAÇONNIQUE IBÉRO-AMÉRICAIN

La revue maçonnique la *Fraternidad*, qui paraît à Mérida, Yucatan, publie ce qui suit dans son numéro de juillet dernier, au sujet d'un Congrès Maçonnique Ibéro-Américain :

« La V^e Assemblée Nationale Symbolique du Grand Orient Espagnol, célébrée à Alicante, admet, sur la proposition de la Grande Loge du Midi de l'Espagne, de convoquer un Congrès maçonnique Ibéro-Américain, dont les sessions auront lieu et se célébreront lors des Expositions de Séville et de Barcelone.

» C'est une belle initiative, et nous croyons que ce pourrait être une belle réalité, nous ne doutons pas un moment que les Grandes Loges de l'Amérique latine n'appuient la dite initiative et envoient leurs délégués pour les représenter ; personne ne se dissimule l'importance que la célébration d'un tel congrès aurait en une pareille époque d'incertitudes et de divisions. »

Par amour de la Vérité, nous devons dire, qu'il ne s'est pas produit encoire autour du projet du Grand Orient Espagnol la chaude ambiance de sympathie et d'enthousiasme capable d'aplanir les difficultés considérables qui se présentent pour sa réalisation, mais comme il est certain que la célébration de l'exposition Ibéro-Américaine attirera à Séville de nombreux maçons de Portugal et d'Amérique, nous ne doutons pas que conjointement à ces fêtes, il ne s'en célèbre une où la Maçonnerie Ibéro-Américaine resserre sa fraternité et son unité.

MAÇONNERIE NÈGRE

Beaucoup d'indices prouvent le développement matériel et intellectuel des nègres. Ils possèdent 73 banques et 35 sociétés d'assurances avec un actif de plus de 200 millions de dollars. 700.000 familles habitent leur propre maison. L'extension de la Maçonnerie chez les nègres de l'Amérique du Nord permet de prévoir un jour des relations amicales avec les blancs. C'est un important facteur du progrès social. L'Association Maçonnique des noirs a ouvert dans le Rock Island, Illinois, un asile de vieillards qui lui a coûté 80.000 dollars et qui peut loger 63 frères. Le Vénérable Dr. John C. Ellis disait dans son discours d'ouverture : « Franchement je suis fier de faire partie d'une organisation qui donne la preuve que le nègre est capable et a la volonté de progresser, si on ne lui retire pas les moyens nécessaires. »

Tôt ou tard nous verrons qu'en matière politique l'Afrique appartiendra aux africains. Les chefs noirs de nos jours travaillent dans un sens intellectuel et sont des hommes instruits, capables d'une bonne organisation. La Franc-Maçonnerie noire possède aux États-Unis

36 Gr. L. et a des relations fraternelles avec les puissances maçonniques de couleur, à Haïti, St-Domingue et Liberia.

Elle dépense annuellement environ 350.000.000 de dollars pour des œuvres philanthropiques et possédait en 1924 une fortune totale de 2 1/2 milliards de dollars (valeur mobilière et immobilière). Ces chiffres ne prouvent-ils pas le splendide développement d'une race méprisée jusqu'à ce jour?

Liste des Dons reçus par la Chancellerie de l'A. M. I. à fin Décembre 1927

A. Mille, Paris	659.90	Frs belges.
Loge Union des Mers, Port-Saïd	115.—	» »
Dumas, Angers	25.—	» »
Loge Delphes	115.25	» »
Giordanou, Alexandrie	74.65	» »
Félix, Besançon	40.85	» »
Loge Turquie	2100.—	» »
Loge « La Parfaite Harmonie », Mulhouse	563.50	» »
Lempereur, Liège	50.—	» »
Varjabédian, Diré-Daoua	78.—	» »
De La Fontaine, Kensington Gore	79.80	» »
Loge « Les Droits de l'homme »	20.—	» »
Loge « Egalité », Fleurier	50.—	Frs suisses.
Loge « Vrais Frères Unis », Le Locle	50.—	» »
Byrde, Montreux	5.—	» »
Cattin-Lachat, Thoune, Loge « Phoenix »	15.—	» »
Loge « Freundschaft and Beständigkeit », Bale	100.—	» »
Loge « Concordia », St. Gall	50.—	» »
Loge « Amis Fidèles », Genève	50.—	» »
Loge « La Vraie Union », Nyon	20.—	» »
Loge « Progrès et Vérité », Bex	25.—	» »
Aug. Rebeaud, Lavey-Village	5.—	» »
Albert Roulet, Sion	5.—	» »
Miéville, Vevey	50.—	» »

